N°5

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Procès-verbal de la séance

du 18 juin 2018

Le lundi 18 juin 2018 à 18 heures, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Paul Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le mardi 12 juin 2018, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. BAETCHE	Mme BERTHOUT	M. CASANOVA
Mme COHEN-SOLAL	Mme GABADOU	Mme HAUTVAL
M. ISARE	Mme LAINGUI	Mme LEMARDELEY
M. SOPPELSA	Mme STOPPA-LYONNET	M. TIBERI

Excusée ayant donné pouvoir : Mme KALOUSTIAN à M. SOPPELSA.

M. LAURENT AUDOUIN arrive lors de la mise en discussion du troisième point. Il n'a donc pas voté pour les deux premiers points.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18 h 04 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF :

1 - Désignation du secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mai 2018.

3 - Convention relative à la mise à disposition de l'auditorium du Conservatoire municipal Gabriel Fauré - 12, rue de Pontoise - 75005 PARIS.

4 - Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement

5 – Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à la révision du montant de la subvention proposée à l'association Les Villages de Mouffetard pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2017. **(Vœu déposé en cours de séance)**

6 - Subvention (3.100 euros) à l'association des commerçants et riverains de la rue Berthollet pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (5e).

7 - Subvention (8.600 euros) à l'association Vie Mouffetard pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (5e).

8 - Subvention (4.000 euros) à l'association Les Villages de Mouffetard pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (5e).

9 - Réalisation d'une isolation thermique des murs pignons de la résidence Coubertin (5e)-Convention de mise à disposition du domaine public au profit du CROUS de Paris.

10 - Subvention (416.187 euros) et avenant n° 2 à la Fondation Maison des Champs de Saint François d'Assise (19e) pour la crèche collective Sainte Lucie (5e).

11 - Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens.

12 - Subvention (8.800 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour un défi famille « zéro déchet ».

13 - Modification du règlement du service public de l'eau à Paris.

14 - Subventions (14.000 euros) aux associations Ma P'tite Folie (94300), Pro Musicis (15e) et Théâtre de la Marionnette à Paris (5e).

15 - Subventions (4.000 euros) à l'association Ciné d'Hier au titre de l'action culturelle locale (5e).

16 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marie Pape-Carpantier 10 rue des Ursulines à Paris 5e.

17 - Plan vélo – Approbation du plan triennal 2018-2020 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Ile de France.

18 - Dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers).

19 – Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à l'implantation des arrêts de bus en haut de la rue Soufflot. **(Vœu déposé en cours de séance)**

20 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif au stationnement sauvage de cars de tourisme rue du Petit-Pont. **(Vœu déposé en cours de séance)**

21 – Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à l'implantation d'une caméra de vidéo-verbalisation à l'angle des rues Amyot et Tournefort. **(Vœu déposé en cours de séance)**

22 – Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à la sécurité des quais bas rive gauche. **(Vœu déposé en cours de séance)**

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, propose que Mme Corine GABADOU, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement, soit désignée secrétaire de séance.

Mme Corinne GABADOU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

II – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MAI 2018.

Mme Florence BERTHOUT soumet à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la séance du 18 mai 2018.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

III - CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DE L'AUDITORIUM DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL GABRIEL FAURE - 12, RUE DE PONTOISE - 75005 PARIS.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Pierre CASANOVA, Adjoint à la Maire du 5e arrondissement.

M. Pierre CASANOVA indique qu'il s'agit d'une noble cause puisque le directeur du conservatoire municipal Gabriel-Fauré demande au Conseil d'arrondissement d'approuver un projet de convention aux termes de laquelle il prêterait, entre le 15 octobre et le 20 novembre 2018, son auditorium aux équipes du théâtre de la Huchette. Les horaires de cette location, afin de ne pas perturber les plages d'enseignement, seraient les lundis de 13 h 30 à 16 heures et de 10 heures à 16 heures hors période scolaire et, le reste du temps, les mardis de 10 heures à 16 heures. Il est précisé, en cas de conflit d'agenda, que les enseignements seraient toujours prioritaires. Enfin, la redevance de cette occupation sera à titre gratuit pour la simple et bonne raison que cette convention s'inscrit dans un partenariat aux termes duquel, en contrepartie, les équipes du conservatoire ont pu utiliser pendant le festival Quartier du livre la logistique du théâtre de la Huchette. Par ailleurs, une partie des étudiants ont également pu s'y rendre lors, notamment, de répétitions d'art lyrique et de théâtre dramatique en production durant l'année.

Pour toutes ces raisons, M. Pierre CASANOVA propose à ses collègues d'approuver ce projet de convention.

Mme Florence BERTHOUT imagine que tous les élus sont favorables à cette mise à disposition pour le théâtre de la Huchette dans le cadre de répétitions. Elle précise qu'il fêtait, cette année, ses 70 ans.

Elle soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

IV – FIXATION DES REDEVANCES LIÉES À L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC LORS DE LA MISE À DISPOSITION D'ESPACES GÉRÉS PAR LES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Pierre CASANOVA, Adjoint à la Maire du 5e arrondissement.

M. Pierre CASANOVA indique qu'il s'agit d'une reconfiguration pour tous les arrondissements de la capitale des tarifs horaires ou à la journée pour les espaces des Mairies d'arrondissement ou dépendant des Mairies d'arrondissement selon leur taille et les horaires de la journée auxquels ils sont loués aux personnes physiques comme morales, associatives ou autres. Il précise qu'il s'agit d'une revalorisation moyenne d'environ 10 % qui lorsqu'elle est comparée aux tarifs appliqués par d'autres établissements publics (établissements d'intérêt général ou culturels comme les musées ou les bibliothèques) place les Mairies d'arrondissement encore très bas sur l'échelle des loyers et des redevances.

Pour toutes ces raisons, il invite ses collègues à voter favorablement ce projet de revalorisation.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, Conseillère du 5e arrondissement, souhaite savoir s'il s'agit uniquement d'espaces extérieurs ou si ce sont aussi des espaces intérieurs comme, par exemple, ceux de la Mairie.

Mme Florence BERTHOUT précise qu'il s'agit uniquement des salles de la Mairie. Elle indique qu'ils n'ont, hélas, pas encore le droit de louer la place du Panthéon.

Mme Lyne COHEN-SOLAL confirme que la place du Panthéon n'appartient pas encore tout à fait à Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT annonce que la Mairie du 5e arrondissement devra faire évoluer ses tarifs car ils font partie des plus bas de Paris y compris avec cette augmentation. Elle indique qu'ils sont deux à trois fois en dessous de ceux appliqués par l'arrondissement voisin du 13e. Elle rappelle que la gratuité est toujours accordée à des associations d'intérêt général.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité à l'unanimité des suffrages exprimés.

V – SUBVENTION (3.100 EUROS) À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET RIVERAINS DE LA RUE BERTHOLLET POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2017 (5E).

VI - SUBVENTION (8.600 EUROS) À L'ASSOCIATION VIE MOUFFETARD POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2017 (5E).

VII - SUBVENTION (4.000 EUROS) À L'ASSOCIATION LES VILLAGES DE MOUFFETARD POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2017 (5E).

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Benjamin ISARE, Adjoint à la Maire du 5e arrondissement.

M. Benjamin ISARE, indique que la DAE 28 ainsi que les deux autres délibérations visent à attribuer des subventions à destination des associations de commerçants qui organisent tous les ans des illuminations de Noël dans les rues du 5e arrondissement.

La première délibération vise à attribuer une subvention de 3 100 € à l'association des Commerçants et riverains de la rue Berthollet.

La deuxième délibération vise à attribuer une subvention de 8 600 € à l'association Vie Mouffetard (association des commerçants du Bas Mouffetard).

La troisième délibération (DAE 140) vise à attribuer une subvention de 4 000 €. M. Benjamin ISARE souhaite qu'un vœu sur table soit déposé au sujet de cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT demande aux élus de se prononcer sur l'urgence d'un certain nombre de vœux qui vont être déposés sur table.

Le Conseil du 5e arrondissement se prononce favorablement.

VIII – VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA RÉVISION DU MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE À L'ASSOCIATION LES VILLAGES DE MOUFFETARD POUR LES ILLUMINATIONS DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2017. (VŒU DEPOSE EN COURS DE SEANCE)

M. Benjamin ISARE indique que ce vœu vise à rééquilibrer la subvention à destination de l'association des Villages de Mouffetard (association du Haut Mouffetard) pour permettre d'atteindre les 30 % de subventionnement auxquels cette association a le droit dans le cadre des illuminations de Noël. Il rappelle que ces subventions viennent toujours l'année suivant les illuminations c'est-à-dire une fois que les dépenses ont été engagées. Il précise que la délibération qui vise à autoriser un subventionnement à hauteur de 30 % des dépenses engagées pour l'année considérée. Il rapporte que l'association avait demandé initialement une subvention de 6 000 €. M. Benjamin ISARE indique que lorsqu'on regarde dans le détail les dépenses engagées pour les illuminations de 2017, il faudrait que cette subvention atteigne 5 130 € pour que les 30 % soient respectés.

Il explique que vœu vise à porter la subvention initialement proposée de 4 000 € à 5 130 € afin de permettre à l'association de pérenniser ses actions considérant que sa situation financière – comme celle de beaucoup d'autres – est toujours délicate.

Il invite le Conseil à donner un avis favorable à ce vœu.

Mme Florence BERTHOUT précise que le montant n'a pas été mis au hasard et qu'il ne s'agit pas de demander toujours plus. Elle rappelle que la hausse du montant de la subvention proposée à 5 130 € correspond à 30 % des dépenses pour 2017. Elle explique que la règle appliquée dans la plupart des cas porte des subventions à hauteur de 30 % des dépenses d'une année N d'où les 5 130 €. Elle rappelle, qu'à l'origine, l'association avait demandé un peu plus. Elle rappelle que l'association du Bas Mouffetard obtient 8 600 € et qu'elle s'en félicite.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Adjointe à la Maire de Paris et Conseillère du 5e arrondissement, constate que les 8 600 € pour l'association Vie Mouffetard représentent 25 % du budget. Elle précise que les 30 % sont un plafond et non pas une exigence.

Mme Florence BERTHOUT réplique qu'elle n'a jamais dit le contraire.

M. Benjamin ISARE indique que dans les considérants du vœu, il est précisé que l'association n'avait pas eu de demande instruite en 2014 et 2015. Il rappelle que le dossier est normalement déposé par la Chambre de commerce or la personne qui s'occupait de l'instruire est tombée gravement malade ce qui fait que le dossier s'est complétement perdu dans les méandres de l'organisme. Du coup, l'association n'a pas bénéficié de subventions en 2014 et 2015.

Mme Florence BERTHOUT souligne que pour les raisons que vient d'expliciter Benjamin ISARE, l'association a eu deux années blanches ; ce qui a impacté sa trésorerie. Elle précise que ce vœu a été déposé pour cette raison.

Mme Lyne COHEN-SOLAL indique qu'elle ne veut pas préempter le vote que les élus feront et qu'elle connaît bien le sujet. Elle se demande pourquoi la Chambre de commerce ne serait pas impactée puisqu'elle a failli dans son aide. Elle estime que cet organisme a les moyens et que s'il n'a pas fait son travail vis-à-vis de cette association de commerçants, il peut l'aider un peu. Elle rappelle que tous ces commerçants adhérent, par

définition, à la Chambre de commerce de Paris et que cette dernière vit par l'adhésion des commerçants. Elle estime que l'organisme devrait compenser un peu l'aide qu'elle n'a pas apportée pendant 2 ans et le manque à gagner occasionné à cette association.

Elle constate que c'est toujours comme ça avec la Chambre de commerce qui renvoie systématiquement les demandes de subventions vers la Ville. Elle estime que la Chambre de commerce est en cause. Elle n'incrimine pas la Présidente d'association qui a autre chose à faire de ses journées que de remplir des papiers. Elle considère que la Chambre de commerce est là pour ça : elle remplit les papiers pour que les associations de commerçants demandent de l'argent à la Ville et, pendant ce temps, les associations de commerçants ont des moyens pour payer des adhésions à la Chambre de commerce. Elle observe que celle-ci s'en lave les mains si quelqu'un est malade. Elle estime que la Chambre de commerce pourrait, de temps en temps, participer au renflouement des associations de commerçants et que c'est un peu facile de demander plus d'argent à la Ville alors que l'organisme a été défaillant pendant 2 ans. Elle considère que c'est limite.

M. Benjamin ISARE annonce qu'il est plus ou moins d'accord avec ce que vient de dire Mme COHEN-SOLAL. Il rappelle toutefois qu'il s'agit de 1 130 € pour aider une association de commerçants qui anime les rues et qui fait énormément de choses. Il souligne que ce ne sont que 1 130 € au vu des dépenses parfois dispendieuses de la Ville...

Mme Lyne COHEN-SOLAL estime que ce n'est pas le sujet et qu'il ne s'agit pas de dire qu'il ne faut pas que la Ville paye. Elle rappelle que la Mairie donne 25 % à l'autre association. Si on peut dire qu'elle ne donne pas assez, Mme Lyne COHEN-SOLAL considère que ce n'est pas le problème. Elle estime qu'il y a des gestes à faire. Elle rappelle que tous ces commerçants payent des adhésions à la Chambre de commerce et qu'en face de ces adhésions, cet organisme rend des services. Si ceux-ci ne sont pas rendus – ce qui peut arriver car personne n'est infaillible –, elle considère qu'il faut compenser un peu surtout si l'association se retrouve dans la panade.

Mme Florence BERTHOUT entend ce que Mme Lyne COHEN-SOLAL dit et reconnaît qu'elle a raison. Elle a pu le vérifier sur certaines formations. Elle confie avoir découvert avec effarement que des formations de la Chambre de commerce étaient payantes comme, par exemple, celle sur l'accessibilité. Elle précise que c'était une action de sensibilisation. Elle a donc pu mesurer la véracité des propos tenus par Mme Lyne COHEN-SOLAL qui sont tout à fait fondés. Elle relate que la Chambre de commerce a fait payer des opérations de sensibilisation alors que la Mairie avait fait les deux tiers du travail. Elle accepte de rebondir sur ces arguments qu'elle partage et propose de demander à la Chambre de commerce exactement le même montant. Toutefois, elle fera voter le vœu. Elle précise qu'elle écrira au Président et au Directeur général. Elle confie ne se faire aucune illusion. Elle ajoute qu'elle ne se cachera pas derrière son petit doigt et qu'elle fera une lettre un peu musclée. Si par bonheur cette requête était acceptée, elle considérera que le prochain versement pour l'année suivante n'intégrera pas ce montant. Elle avoue ne pas être sûre que la Ville fasse ce geste qui serait pourtant assez symbolique tant pour elle que pour la Chambre de commerce. Elle constate qu'aujourd'hui personne ne fait le geste et que ce sont les associations qui doivent trimer et qu'accessoirement, pour qu'elles rentrent dans leurs frais, elles sont obligées de faire des vide-greniers. Elle constate que si les associations n'en font pas, elles n'ont pas d'argent.

Mme Florence BERTHOUT propose de mettre ce vœu aux voix sans le faire d'une manière trop démagogique et d'écrire à la Chambre de commerce. Elle promet de donner une copie du courrier à Mme Lyne COHEN-SOLAL. Elle y expliquera que l'association se retrouve dans cette panade parce qu'à un moment donné, il n'y a eu aucun relais de la Chambre de commerce et d'industrie. Elle ne dira toutefois pas qu'une subvention à la Ville a été demandée en parallèle.

Mme Florence BERTHOUT soumet le vœu à l'approbation du Conseil.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération concernant la subvention à l'association des commerçants et riverains de la rue Berthollet à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération concernant la subvention à l'association Vie Mouffetard à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération concernant la subvention à l'association les Villages de Mouffetard à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme Lyne COHEN-SOLAL annonce avoir une petite question perverse à poser. Elle demande si le fait, pour la Chambre de commerce, d'aider les associations est payant ou pas. Elle confie ne pas attendre de réponse immédiate de la part de Benjamin ISARE. Elle espère toutefois que c'est gratuit.

M. Alexandre BAETCHE, Conseiller du 5e arrondissement, répond que la Chambre de commerce ne fait pas tout payer. Il précise que certaines formations sont payantes mais que celles-ci sont repayées aux personnes qui viennent en formation par leur chambre de commerce d'origine ou par des organismes. Il précise connaître le sujet car il présidait le jury de sortie du CEFAC qui est un centre de formation des conseillers du commerce.

Il demande si une association a, un jour, demandé à la Chambre de commerce de contribuer.

Mme Florence BERTHOUT s'engage à le demander. Elle affirme leur avoir déjà posé la question sur d'autres affaires et avoir reçu une réponse négative.

IX - REALISATION D'UNE ISOLATION THERMIQUE DES MURS PIGNONS DE LA RESIDENCE COUBERTIN (5E) - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DU CROUS DE PARIS.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Jacques SOPPELSA, Conseiller du 5e arrondissement.

M. Jacques SOPPELSA rappelle que le CROUS a lancé un certain nombre de rénovations dont une concerne directement le 5e arrondissement. Il s'agit de rénover la résidence universitaire Pierre de Coubertin, localisée à l'angle des rues Lhomond et Jean-Calvin. Le CROUS est mitoyen de l'annexe du collège Alviset. Le programme de rénovation comporte, notamment, des travaux d'isolation thermique sur les deux murs pignons mitoyens. Pour que cette isolation se fasse, il faut que cette installation soit autorisée par la collectivité parisienne. Il avoue avoir lu avec beaucoup d'intérêt les attendus de cette délibération. Il a notamment noté que « *toutes les précautions devront être prises pendant la durée de réalisation des travaux lors des phases de pose et de dépose pour ne pas porter atteinte à la sécurité du public et à celle du personnel de l'annexe du collège Alviset* ». Il a constaté que la sécurité des élèves n'est pas évoquée. Il suppose que c'est un oubli et que cela va sans dire.

M. Jacques SOPPELSA invite le Conseil à voter favorablement cette convention qui permettra à la Mairie de Paris de mettre à disposition du CROUS de Paris cette portion du domaine public.

Mme Florence BERTHOUT rappelle que cette rénovation complète est en cours. Elle regrette que cela fasse partie de la difficulté à prévoir en amont le passage des délibérations. Elle précise que les travaux ont fait l'objet d'une présentation en conseil de quartier. Elle déplore que cette délibération ne leur ait pas été soumise un peu plus tôt.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération à l'approbation du Conseil. Elle imagine que tout le monde est d'accord sur ces travaux d'isolation qui sont conformes au Plan climat adopté à l'unanimité du Conseil de Paris.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

X - SUBVENTION (416.187 EUROS) ET AVENANT N° 2 A LA FONDATION MAISON DES CHAMPS DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE (19E) POUR LA CRECHE COLLECTIVE SAINTE LUCIE (5E).

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Corinne GABADOU, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement.

Mme Corinne GABADOU rapporte que cette convention d'une durée de 3 ans arrivera à échéance le 31 décembre 2019. Il est donc proposé de signer un avenant qui fixe la subvention municipale pour l'année 2018, l'engagement de la fondation Maison des champs de Saint François d'Assise à réaliser pour cette même année un taux d'occupation et de fréquentation et de mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ces objectifs. Le 5e arrondissement est concerné par la crèche Sainte-Lucie. Elle dispose de 66 places pour accueillir les enfants. L'étude du budget présenté pour 2018, qui est annexé à l'avenant, propose de fixer la subvention à 416 187 €.

Elle invite le Conseil à voter pour cette subvention.

Mme Florence BERTHOUT rappelle que cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2019 et qu'il faudra la renouveler dans des conditions optimales puisque cela fait partie de l'offre riche du 5e arrondissement.

Elle soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XI - MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE SUBVENTIONNEMENT EN NATURE SOUS FORME DE DISTRIBUTION DE SACHETS DE BULBES ET DE GRAINES AUX PARISIENNES ET AUX PARISIENS.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Hélène HAUTVAL, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement.

Mme Hélène HAUTVAL observe que le Conseil est familier de ce genre de délibération. Elle indique qu'il s'agit de distributions de bulbes et de graines lors d'événements et en Mairies d'arrondissement. Ces opérations de distribution seront également l'occasion de présenter le permis de végétaliser ainsi que le concours photo « Végétalisons Paris ». Ce sont donc 40 000 sachets de bulbes qui seront distribués à partir d'octobre 2018 ainsi que 50 000 sachets de graines de variétés différentes, début 2019. Le montant de l'opération est estimé à 36 600 € pour les bulbes et 55 000 € pour les graines.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération à l'approbation du Conseil. Elle confie avoir eu un peu de mal à faire pousser le muscari. Elle espère que ce n'est pas le sort qui est réservé à tous les bulbes.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir Pour : 13 Abstention : 1

XII - SUBVENTION (8.800 EUROS) ET CONVENTION AVEC L'AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT (APC) POUR UN DÉFI FAMILLE « ZERO DÉCHET ».

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Hélène HAUTVAL, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement.

Mme Hélène HAUTVAL indique que cette délibération concerne la prévention des déchets. Pour les réduire, il faut développer des actions qui permettent de faire en sorte de ne pas en produire en agissant sur la conception, la production et la distribution des produits, ainsi que sur l'achat et la consommation des ménages. La prévention intègre également toutes les actions visant à donner une seconde vie aux objets comme le réemploi, le don, la réparation et la réutilisation.

Le défi famille consiste à choisir 30 familles participatives après un appel à candidature auprès des familles parisiennes. Le défi sera lancé en septembre 2018. Un suivi des familles sera effectué sur une période de 2 à 3 mois. Le défi consiste en un appel à candidature, un événement de lancement et de formation par les équipes de l'Agence parisienne du climat, la remise d'un kit pédagogique « zéro déchet », des ateliers et rencontres organisés avec les familles et un événement de clôture avec restitution des résultats.

Il est proposé au Conseil d'arrondissement de soutenir ce projet de l'Agence parisienne du climat (APC) pour un montant de 8 800 € au titre de l'exercice 2018.

Mme Florence BERTHOUT estime que, pour une fois, le coût est raisonnable. Elle voudrait toutefois savoir comment sont sélectionnées ces familles.

Mme Hélène HAUTVAL note que ce n'est pas précisé. Elle indique qu'il y aura un appel à candidature auprès des familles parisiennes en général. Elle explique qu'ils devront vérifier le processus.

Mme Florence BERTHOUT considère que ce n'est pas à eux de vérifier le processus mais à la Ville d'expliquer comment les familles seront sélectionnées.

Mme Hélène HAUTVAL reconnaît qu'il y a une zone d'ombre à ce niveau-là.

Mme Florence BERTHOUT indique que, pour leur intelligence collective, il serait intéressant de savoir comment les familles sont sélectionnées si elles sont du Nord, du Sud, de l'Est, s'il y a quelqu'un qui vit seul... Elle imagine qu'il devrait avoir un panel. Elle affirme qu'une personne seule ne consomme pas comme une famille de 4 ou 5 personnes. Par ailleurs, elle estime que l'âge influence la consommation. Elle espère que cette opération sera à peu près scientifique en sachant que le coût n'est, pour une fois, pas exorbitant.

Elle soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir Pour : 12 Abstentions : 2

Mme Florence BERTHOUT ajoute qu'il serait bien que l'adjointe aille chercher des informations sur le mode de sélection des familles.

Mme Hélène HAUTVAL assure qu'elle va se renseigner.

XIII - MODIFICATION DU REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU A PARIS.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Hélène HAUTVAL, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement.

Mme Hélène HAUTVAL annonce qu'il s'agit d'une délibération assez technique. Le règlement du Service public de l'eau à Paris (RSPE) précise les relations entre le Service de l'eau représenté par la régie Eau

de Paris et les abonnés et définit les obligations de chacune des parties. Il s'agit d'une amélioration de ce règlement en matière de lisibilité ainsi que d'une adaptation aux nouvelles réglementations en vigueur.

Elle invite le Conseil à voter favorablement cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT s'enquiert d'éventuelles questions. Elle confie se méfier toujours lorsque l'on parle de « *modification et de simplification de la structuration du règlement* ». Elle annonce, à titre personnel, qu'elle s'abstiendra. Elle avoue avec beaucoup d'humilité ne pas être sûre d'avoir totalement compris l'intérêt de cette délibération. Elle estime que la formulation « *la modernisation et la simplification de la structuration du règlement* » est certes belle mais pas d'une clarté époustouflante. Elle propose à ceux qui sont, comme elle, des êtres pas brillantissimes et qui n'ont pas tout compris, de s'abstenir.

M. Alexandre BAETCHE constate, d'après le texte, que cela ne remet pas en cause ni en question le mode de fonctionnement de la régie. Il observe que la délibération annonce une restructuration sans donner aucune indication sur le comment, le quand, le pourquoi... Il note que c'est la méthode habituelle de l'Hôtel de Ville qui exhorte à faire ce qu'il dit sans être trop regardant et de ne pas se plaindre quand il les poignardera dans le dos. Il annonce qu'il votera contre cette délibération.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY avoue s'être renseignée car elle non plus n'avait pas tout compris. Le cabinet de Célia BLAUEL lui a précisé qu'il s'agit simplement d'une adaptation aux changements législatifs. C'est une obligation légale intégrée au code des collectivités territoriales par la loi du 30 décembre 2006 pour intégrer les modifications législatives intervenues depuis la dernière modification adoptée par le Conseil de Paris à la séance des 11 et 12 février 2013.

M. Alexandre BAETCHE précise que ce n'est pas le Conseil de Paris qui décide mais la Loi CHATEL. Il estime qu'il ne faut pas toujours avoir l'air de proposer des choses qui l'ont déjà été par d'autres. Il précise qu'il connaît parfaitement la Loi CHATEL puisqu'elle faisait partie de son cours.

Mme Florence BERTHOUT propose de passer au vote. Elle rappelle qu'elle n'est pas en situation, à titre personnel, de vérifier que ce projet de révision du règlement du service de l'eau est la stricte transcription de la loi. Elle avoue avoir été un peu échaudée par la réforme du règlement de voirie ; même si en l'espèce, il ne s'agissait pas d'une stricte transposition législative mais d'un souhait de la Ville. Elle rappelle le dicton : chat échaudé craint l'eau froide.

Elle soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir Pour : 5 Contre : 1 Abstentions : 8

XIV - SUBVENTIONS (14.000 EUROS) AUX ASSOCIATIONS MA P'TITE FOLIE (94300), PRO MUSICIS (15E) ET THEATRE DE LA MARIONNETTE A PARIS (5E).

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Pierre CASANOVA, Adjoint à la Maire du 5e arrondissement.

M. Pierre CASANOVA indique que dans cette délibération, ont été mélangées trois associations dont deux d'entre elles n'ont rien à voir avec le 5e. C'est la raison pour laquelle aucun des élus de ce Conseil ne connaissait jusqu'à ce soir Ma P'tite Folie et Pro Musicis. Il rapporte que cela a été fait pour la bonne cause puisque le Théâtre de la marionnette partage en commun avec les deux associations susmentionnées des initiatives en faveur des handicapés et des enfants atteints de handicap.

Il est proposé au Conseil d'approuver une subvention d'un montant de 6 000 € au Théâtre de la marionnette à raison de quatre initiatives :

- une participation active au festival Imago voué à la représentation et à la destigmatisation des handicaps, leurs expressions et leurs porteurs grâce à deux spectacles ;
- le développement des ateliers à destination des jeunes autistes prenant place à l'école expérimentale de Bonneuil ;
- le renforcement du partenariat avec le CAJ Resolux destiné à pérenniser les séries d'ateliers sur une année entière ;
- la création d'un partenariat avec l'Institut national des jeunes sourds pour des séances de sensibilisation aux arts de la marionnette.
-

M. Pierre CASANOVA considère que ce sont de bonnes initiatives. Il rappelle que le Théâtre de la marionnette est bien du 5e arrondissement. Pour toutes ces raisons, il invite le Conseil à voter favorablement ce projet de subvention.

Mme Florence BERTHOUT invite à méditer sur la destigmatisation. Elle considère qu'une fois que le mot est dit, on ne sait plus de quoi on parle. Elle observe que ce sont des opérations qui ont l'air fort intéressantes même si « *la représentation et la destigmatisation des handicaps* » posent quelques questions.

Elle soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XV - SUBVENTIONS (4.000 EUROS) À L'ASSOCIATION CINE D'HIER AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE LOCALE (5E).

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Pierre CASANOVA, Adjoint à la Maire du 5e arrondissement.

M. Pierre CASANOVA explique qu'il s'agit d'un projet de subvention à l'association Ciné d'hier au titre de son action dans le 5e arrondissement. Il rappelle que l'association est bien connue puisqu'elle participe depuis plusieurs années déjà au festival des Lutéciennes qui se tient comme son nom l'indique aux arènes de Lutèce. Il s'agit, cette année, de projeter aux habitants du 5e arrondissement le film *Ridicule* en présence du réalisateur Patrice LECONTE. La subvention est d'un montant de 4 000 €.

Mme Florence BERTHOUT précise que c'est une très jolie opération. Elle rappelle que, normalement, Patrice LECONTE devrait être là pour cette opération des Lutéciennes avec l'association Ciné d'hier.

Elle soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XVI - APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À MARIE PAPE-CARPANTIER AU 10 RUE DES URSULINES À PARIS 5E.

Mme Florence BERTHOUT rappelle que le Conseil avait déjà voté un vœu, en novembre. Elle précise que celui-ci avait été sollicité par l'association Réussir l'égalité Femmes-Hommes. Il s'agit, ici, de la deuxième partie qui fait suite à cette initiative de la Mairie. Elle cède la parole à M. Pierre CASANOVA, Adjoint à la Maire du 5e arrondissement.

M. Pierre CASANOVA considère que tout le monde se souvient du vœu qui avait été voté le 24 novembre. Il rappelle que Marie PAPE-CARPANTIER est une femme qui, à travers son œuvre dans les écoles mais aussi ses ouvrages – qui lui ont valu le Grand Prix de l'Académie française – et ses conférences, a

milité pour une extension de l'éducation, notamment dans les salles d'asile, qui était destiné aux enfants de 2 à 6 ans et une promotion de l'éducation en faveur des jeunes filles et des très petites filles. Cela s'est traduit par une œuvre de formation des enseignants dans les maternelles françaises que Marie PAPE-CARPANTIER a poursuivie longtemps ; jusqu'à la fin des années 1860. Il rappelle que le Conseil avait accueilli à l'unanimité cette belle initiative. Il considère que s'il fallait démontrer que la politique n'est pas que des paroles et des promesses, ce projet de décision le prouve en montant à l'Hôtel de Ville et au Conseil de Paris. Il ajoute qu'il va se concrétiser par la pose d'une plaque.

Pour toutes ces raisons, il invite le Conseil à voter favorablement ce beau projet de délibération.

Mme Florence BERTHOUT trouve que c'est une très belle idée que leur a soumis l'association Réussir l'égalité Femmes-Hommes car, effectivement, Marie PAPE-CARPANTIER mérite qu'on lui rende hommage. Elle rappelle que c'est l'initiatrice de la première école maternelle de France. Elle ajoute qu'Octave GREARD est un autre grand pédagogue qui a fait beaucoup pour ouvrir les écoles normales d'instituteurs aux femmes et les lycées aux jeunes filles. Tous deux font partie des pédagogues extraordinaires qui ont contribué chacun à leur manière à l'égalité hommes femmes bien avant que les femmes n'aient le droit de vote.

Elle considère que cette figure méconnue du féminisme, qui a publié de nombreux articles notamment sur les questions de justice, mérite qu'on lui rende hommage. Mme Florence BERTHOUT remercie M. Pierre CASANOVA d'avoir accepté de rapporter cette délibération.

Elle soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XVII - PLAN VELO – APPROBATION DU PLAN TRIENNAL 2018-2020 ET AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS CORRESPONDANTES AUPRÈS DE LA RÉGION ILE DE FRANCE.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Hélène HAUTVAL, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement.

Mme Hélène HAUTVAL rappelle que le Plan vélo 2015 – 2020 a déjà été approuvé par délibération des 13 et 14 avril 2015. Un certain nombre de réalisations ont été faites, en particulier dans le 5e arrondissement, rue Buffon, dans la partie Nord du boulevard Saint-Michel ou encore avec la création de plusieurs centaines d'ancrages vélos. La Région a attribué des subventions pour un certain nombre des aménagements du Plan vélo qui ont été réalisés à travers tout Paris. Le 18 mai 2017, le Conseil régional d'Île-de-France a, à nouveau, voté un Plan vélo régional ; les aides étant conditionnées par la production d'un document stratégique territorial se déclinant en un plan d'actions sous forme d'un programme d'opérations sur 3 ans. C'est pour cette raison que ce Plan vélo 2018–2020 est proposé.

Cela permet de faire un point sur les réalisations à venir. Concernant le 5e arrondissement, il y aura :
- la création, en 2018, d'un double sens cyclable quais Montebello et Tournelles ;
- les quais Saint-Bernard seront concernés en 2019 ;
- le boulevard Saint-Michel dans sa partie Sud sera peut-être aménagé en 2020. Mme Hélène HAUTVAL précise qu'à sa connaissance, ce serait plutôt reporté à un mandat ultérieur.

M. Laurent AUDOUIN, Conseiller du 5e arrondissement, précise qu'en 2020 il y aurait également la rue Claude-Bernard et une portion de la rue Saint-Jacques.

Mme Hélène HAUTVAL précise que le Conseil d'arrondissement est partenaire de ce genre d'opération car il souhaite le développement de l'usage du vélo dans Paris mais il souhaite également que cela se fasse en harmonie avec les autres usagers de l'espace public. Elle souligne que c'est pour cette raison qu'il y a parfois

des débats avec les porteurs du Plan vélo et la DVD qui proposent parfois des projets sur lesquels il y a matière à discuter. Elle confirme que le Conseil d'arrondissement est pour le Plan vélo. Elle rappelle qu'il y a eu dernièrement une réunion avec la Commission des circulations douces pour envisager, à côté de ce qui est prévu dans le cadre du Plan vélo, des améliorations de circulation et de stationnement des vélos et repenser certains quartiers de l'arrondissement, allant dans le sens d'un usage plus facilité pour le vélo.

Mme Florence BERTHOUT s'enquiert d'éventuelles prises de parole. Elle annonce qu'elle votera cette délibération car si elle ne le fait pas on dira qu'elle n'est pas favorable au Plan vélo. Elle rappelle qu'il s'agit essentiellement d'une demande de subvention auprès de la Région et que cette dernière, qui est tellement décriée par l'exécutif parisien sur les questions de circulation, finance tout de même jusqu'à 50 % des aménagements de pistes cyclables.

Elle espère qu'une partie de ce Plan sera appliquée sauf quand certains se comportent comme des Khmers et profitent de l'occasion pour emboliser le trafic et faire en sorte que ceux qui sont sur le vélo ont plus de pollution qu'avant. Elle ne dit pas que c'est toujours le cas mais ça l'est souvent : quand elle propose, par exemple, que l'on substitue un aménagement REV sur les quais hauts derrière Jussieu et que cela se traduit dans l'esprit de Monsieur NAJDOVSKI par la suppression pure et simple d'une voie dévolue aux voitures qu'elles soient propres ou pas, alors qu'il eût été plus simple de faire la piste cyclable en bordure de la Seine au moins sur les deux tiers du trajet. Elle déplore que cette idée soit rejetée au prétexte que l'objectif du Plan c'est de supprimer une voie voiture. Elle trouve que ce sont des choses extravagantes qui ne servent pas l'intérêt général et qui ne concourent pas à améliorer la santé publique.

Mme Florence BERTHOUT note que ce Plan triennal porte sur 91 km de pistes cyclables sur 3 ans dont 52 en 2020 ; c'est-à-dire que plus de la moitié de la réalisation de l'objectif du Plan est portée en 2020. Elle en déduit que ce ne sera jamais fait. Elle observe que le Plan vélo a pris un retard tout à fait considérable. Pour étayer ses propos, elle invite les élus à lire l'annexe. Elle rappelle qu'elle s'abstient sur des délibérations qu'elle ne comprend pas mais elle confie avoir bien parcouru celle-ci. Elle rapporte que l'annexe ne mentionne que deux projets ; ce qui prouve que le Plan n'est pas avancé. Elle explique qu'il faut ajouter à cela une réalité constatée par tous les services : le principe d'un moratoire sur les travaux de voirie qui commencent, à la veille de chaque élection municipale. Elle précise qu'il s'agit d'une règle appliquée, en général, à peu près 8 mois avant l'élection.

Elle ajoute qu'il y a, généralement, un moratoire sur une grande partie des travaux de voirie, en tout cas, sur les plus lourds. Elle indique qu'il faut mettre ce moratoire dans la balance en y rajoutant l'annexe où il n'y a que deux projets visés ainsi que le rapport de l'Observatoire sur le Plan vélo effectué par Paris en selle... Elle ajoute avoir rencontré les membres de cette association à deux ou trois reprises en un an pour essayer de comprendre et d'avoir des chiffres. Elle rapporte que Paris en selle dit qu'il y a aujourd'hui 12 % seulement des pistes en sites propres promises qui ont été réalisées. Il reste 71 % à réaliser. Elle rappelle que ce n'est pas elle qui le dit mais Paris en selle qui croit-elle, est totalement apolitique.

Mme Florence BERTHOUT confie avoir des doutes sérieux sur la capacité de cet exécutif à, au-delà des paroles, mettre en application un Plan vélo digne de ce nom. En revanche, elle parie qu'il y aura de grands exercices de communication pour essayer de cliver les mauvais qui disent simplement de manière pragmatique qu'il y a une manière d'avancer qui ne consiste pas forcément à opposer les uns contre les autres et ceux qui prononcent uniquement le mot vélo et le simple fait de prononcer ce mot vélo vaut absolution.

Elle rappelle, au demeurant, qu'elle votera ce Plan vélo car c'est une délibération de demande de subventionnement à la Région. Elle souhaite que celle-ci prenne sa part en termes de financement. Mais, à côté des authentiques défenseurs du vélo, dont certains sont d'ailleurs dans cette salle, elle considère qu'il y a beaucoup de tartuferie. Elle estime que l'on masque beaucoup la réalité. Elle affirme que tout ce qu'elle vient de dire est vérifié et vérifiable.

Puisque Madame la Maire souhaite mentionner Paris en selle - une excellente association qui fait un travail très sérieux et apolitique - M. Laurent AUDOUIN se bornera à citer leur réaction à la suite de l'enquête sur les villes cyclables. Celle-ci a montré que Paris était sous la moyenne et plutôt en retard par rapport aux grandes villes françaises.

Il rapporte que Paris en selle a qualifié le Plan vélo d'« *assumé, sincère et financé* ». À son sens, ces personnes sont mieux placées pour parler de la chose que la plupart d'entre eux, lui y compris même s'il est un usager assez intensif de la petite reine. Il estime que c'est une très bonne chose que la Région contribue à l'exécution et au financement de ce Plan vélo. Il souligne que Paris part de loin : Pendant des décennies le vélo était perçu par les décideurs comme une espèce de gadget ou de lubie mais certainement pas un moyen sérieux de se déplacer ou d'aller travailler.

Il invite les élus à regarder la carte européenne des pistes cyclables. Il souligne qu'elle est assez frappante. Il précise que c'est une image très simple. Il estime qu'en France, on peut parler de misère et que c'est particulièrement lamentable.

Il concède qu'il faut de la concertation et essayer de minorer les impacts, les bouchons mais il estime qu'à un moment, il faudra prendre acte du fait que l'espace public n'est pas infini et qu'il a besoin d'être rééquilibré. Il considère qu'aujourd'hui, le vélo n'en a que des miettes et que le REV (réseau express vélo) permet d'engager ce rééquilibrage. Il ne s'agit pas de se faire plaisir, d'instrumentaliser ou de fermer des voies pour le simple plaisir mais de donner à un mode de transport, qui doit concerner 15 % des déplacements en fin de mandature, l'espace dont il a besoin pour fonctionner.

M. Laurent AUDOUIN observe que l'exemple des quais est intéressant car le quai haut est la voie normale de circulation qui permet la connexion avec les autres voies ; l'option du quai bas est plutôt de la promenade et n'est donc pas adaptée. Il indique qu'il y a des rampes sur les quais bas au niveau d'Austerlitz. Il précise qu'un peu plus loin, sur le quai, c'est un peu plus compliqué ou en tout cas, cela demande des aménagements qui ne seraient pas négligeables du tout. La logique est donc d'utiliser les quais hauts pour le vélo. Il estime que c'est quelque chose qui s'étudie, qui se planifie même si pour cela, il faut supprimer une voie de circulation. Il rappelle qu'il est possible de faire des simulations avec une très grande précision. Il ne croit pas que la suppression d'une voie sur le quai Saint-Bernard soit de nature à thromboser Paris comme il est parfois possible de l'entendre. Il exhorte les élus à aller de l'avant. Il est content que cela se fasse dans un esprit d'unanimité même si c'est un peu moins le cas quand on creuse un peu. Il estime que ce n'est pas grave et assure rester optimiste.

Mme Hélène HAUTVAL rétorque que, concernant les quais Saint-Bernard, aucune étude de trafic n'a été effectuée pour savoir ce qu'allait engendrer concrètement la suppression d'une voie de circulation. Elle ajoute que cette étude n'a pas non plus été faite sur le Sud du boulevard Saint-Michel car il est impossible de prédire ce que cela pourrait donner. À son sens, c'est pour cette raison que le projet initial a été abandonné à cet endroit. Elle rappelle qu'il s'agissait de supprimer une voie de circulation.

Concernant le quai Saint-Bernard, elle se rappelle qu'il y avait un projet, à un moment, qui n'envisageait pas la suppression de cette voie de circulation et d'un coup, le projet initial est revenu avec la suppression. Elle déplore qu'ils n'aient pas eu le temps de donner leur avis sur le projet intermédiaire qui, pourtant, avait été effectué par des techniciens qui sont a priori tout à fait compétents.

Elle confirme qu'il y a vraiment un problème de mise en œuvre de ces projets et que les élus n'ont pas leur mot à dire. Elle déplore qu'aucune alternative ne leur soit proposée concrètement alors qu'elle pourrait exister. Elle se demande pourquoi on ne fait pas d'ancrages vélos – sécurisés ou non – sur la place du Panthéon alors que la politique de la Ville est censée favoriser la pratique du vélo. Elle rappelle que c'est quelque chose qui est demandé depuis plusieurs mois et qui leur est refusé. Il estime qu'il y a une disparité entre ce que l'exécutif dit et les faits.

M. Pierre CASANOVA confie être cycliste et parisien mais il a, à chaque fois, le regret de voir qu'il y a une dichotomie dans cette majorité municipale qui est que les forces de progrès se sont réduites à un idéal de progrès social et cela a tourné le dos à un élément qui était consubstantiel du progressisme européen qui était que le progrès social allait également avec le progrès des sciences, le progrès des connaissances et le progrès des techniques. Il constate qu'il y a des discours qui consistent à dire qu'il faut revenir à un mode de transport créé il y a un siècle alors qu'au même moment, les capitales modernes à travers le monde ne font pas des Plans vélo mais pour la voiture autonome. Il estime que cette dernière est le plus grand progrès technique depuis les

antibiotiques car cela veut dire que la personne âgée, le petit enfant, le citoyen moyen qui n'a pas le permis de conduire pourra se déplacer d'un point A à un point B sans polluer, tout en ayant un espace privatif. Il constate que, pendant ce temps, Paris fait un Plan vélo.

Il rappelle qu'il n'est pas contre le vélo mais qu'il n'est pas, non plus, contre l'intelligence et le progrès. Il se demande pourquoi, si l'on veut favoriser le vélo, le faire nécessairement aux dépens des nouveaux modes de locomotion qui permettront à toute la population de se déplacer en préservant l'environnement. Il estime que c'est étrange d'avoir tourné le dos, dans les forces de progrès, au progrès des sciences, au progrès des connaissances et au progrès technique. Il considère qu'il y a quelque chose qui n'a pas fonctionné normalement.

M. Laurent AUDOUIN pense que c'est un sujet très sérieux et que l'aveuglement idéologique de son collègue est vraiment frappant. Il considère que c'est de la pure idéologie et une vision – une définition – du progrès qui est très datée. Il rappelle qu'elle a un siècle à peu près et qu'elle s'est éteinte tout doucement dans la deuxième partie du XXe siècle pour être aujourd'hui totalement surannée. Il estime que le développement des connaissances est effectivement le progrès mais que le tout-technicisme ne l'est aucunement. Il rappelle que cela fait quelques décennies maintenant que l'on a compris que plus de technique et de technologie ne voulait pas forcément dire plus de bien-être collectif et individuel.

Concernant le véhicule autonome, il estime que l'on peut, avec le système électrique notamment, ne plus avoir d'émissions de gaz polluants. Pour autant, il estime que c'est un mode de transport qui est et restera polluant car fabriquer un véhicule d'une tonne à 1,5 t et l'alimenter en énergie n'est pas gratuit. Si cette pollution est délocalisée, elle subsiste : Quelle que soit la manière dont l'énergie est fabriquée, il y aura un impact environnemental. Il estime que ce n'est pas une solution à la problématique environnementale globale qui est aujourd'hui celle de l'Humanité en ce XXIe siècle.

Quand M. Pierre CASANOVA dit que les autres villes européennes et mondiales font des plans pour les voitures autonomes, M. Laurent AUDOUIN estime qu'elles se préoccupent surtout de comment avoir beaucoup moins de véhicules individuels motorisés dans les centres villes afin de sortir d'un modèle du tout voiture pour aller vers un modèle beaucoup plus intense en transports en commun et en modes de déplacement doux. Il concède qu'il y a encore, dans certains pays d'Asie – typiquement en Chine – un fantasme de l'automobile ; pour autant, il ne pense pas que la France ou l'Europe ont de leçons à prendre sur ce sujet-là.

M. Alexandre BAETCHE objecte que la Chine développe la voiture au détriment du vélo. Il estime que tout cela, ce sont des contingences. Il souligne avoir rappelé à plusieurs reprises que l'électrique était utilisé à Paris il y a 100 ans. Il assure pouvoir apporter les documents et les photos. Il rappelle qu'il y a 100 ans, le Bon marché avait une flotte de camionnettes de livraison électriques et que dans Paris, les autobus Renault étaient électriques. Les camions poubelles, à Paris, ont été électriques jusque dans les années 60.

Il estime que la question est de savoir pourquoi on a abandonné cela. Il explique qu'il y avait une solution à la pollution à Paris très excellente qui n'a pas pu être envisagée : la voiture à air. Il rappelle que Jean TIBERI, Maire de Paris, avait l'intention de mettre un pôle des voitures à air à l'Hôtel de Ville. Il affirme être monté dans une d'entre elles autour du Panthéon avec le Maire de Paris.

Ce dernier était d'accord. M. Alexandre BAETCHE explique que cela ne s'est pas fait parce qu'il y avait des pressions et l'ingénieur en chef, M. NÈGRE, a été obligé de vendre ses brevets aux Chinois qui les ont revendus aux Indiens. Il prédit que dans peu de temps, arrivera la voiture à air fabriquée par les Indiens sur brevet français qui a été refusé ici.

Il explique que Mercédès, Peugeot, Renault, Volvo... tout le monde est allé voir l'ingénieur en chef dans son petit village du Gers pour lui dire qu'il les ennuyait avec cette voiture à air puisqu'ils étaient en train de travailler sur la voiture électrique ou la voiture à hydrogène et ils lui ont proposé de l'argent pour qu'il arrête. Il les envoyait promener en disant qu'il ne voulait rien d'autre que de voir sa voiture fonctionner.

Quant à la puissance publique, à chaque fois qu'il allait faire homologuer sa voiture, il y avait le ministère de l'Industrie qui lui disait de revenir dans 6 mois car il y avait toujours quelque chose qui n'allait pas. M.

Alexandre BAETCHE reconnaît que ce que Monsieur AUDOUIN dit est rationnel, mathématique mais que ce n'est pas comme cela que ça marche.

M. Laurent AUDOUIN reconnaît que Monsieur BAETCHE est certainement un brillant économiste et gestionnaire mais que malheureusement il ne connaît pas grand-chose à la physique.

M. Alexandre BAETCHE lui rétorque qu'il a fait Maths sup et Maths spé.

M. Laurent AUDOUIN explique que l'efficacité énergétique d'un véhicule à air comprimé, pour de simples questions thermodynamiques, est lamentable...

Mme Florence BERTHOUT les interrompt même si elle considère que cette discussion sur l'aérodynamisme est absolument passionnante. Elle estime que ce n'est pas l'objet de ce Conseil et qu'il est, de toute façon, impossible d'avoir sur ces questions un débat serein car chacun est détenteur d'une vérité absolue qui s'impose à tous et que si on est introduit un brin de nuance, il est le fait d'affreux totalitaires ou d'affreux bourgeois ou d'anti-écolo. Elle indique que cela coupe court à toute discussion et échange.

Elle constate que le fait de dire que l'on peut faire des pistes mais que l'on pourrait peut-être les faire de façon un peu plus intelligente et d'apporter, preuve à l'appui, une modération, une autre manière de procéder, le seul fait de dire qu'il peut y avoir une autre manière de procéder qui pourrait même être plus intelligente vaut pêché et cela coupe court à toute discussion. Pour cette raison, elle préfère arrêter l'échange.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Conseillère de Paris et Conseillère du 5e arrondissement, souhaite ajouter un mot d'optimisme et de progrès. Elle demande à M. LAURENT AUDOUIN s'il a vu le papier dans *Nature* de Marc ROBERT et Julien BONIN de Paris Diderot qui ont réussi à recycler le gaz carbonique en méthane et il serait donc possible de voir une utilisation circulaire du CO2. Elle confie que c'est très passionnant.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 1

XVIII - DISPOSITIONS APPLICABLES AU STATIONNEMENT DE SURFACE (POIDS LOURDS, DÉMÉNAGEMENTS, AUTOCARS ET PROFESSIONNELS DIVERS).

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Hélène HAUTVAL, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement.

Mme Hélène HAUTVAL rappelle que depuis le 1er janvier, il y a de nouvelles règles de stationnement qui ont entraîné une augmentation des tarifs. Elle ajoute qu'il n'avait pas été statué sur les véhicules de plus de 3,5 t. Cette délibération propose de le faire avec une fixation des tarifs de stationnement pour les camions, les camions de déménagement ainsi que les monte-meubles.

Elle confie être assez ravie de cette délibération qui fixe les stationnements dans la bande et hors bande. Elle rappelle que le Conseil d'arrondissement avait voté à deux reprises pour que les accompagnants des personnes qui fréquentent l'Institut Curie puissent à nouveau bénéficier de facilités de stationnement et que cela avait été rétorqué par deux fois.

Elle constate qu'il apparaît clairement, par le biais des applications qui sont proposées pour régler les tarifs de stationnement, qu'il est tout à fait possible de mettre en œuvre une telle dérogation. Elle n'attend qu'une chose, c'est que le Conseil puisse voter dans les prochains jours sur ce sujet.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIX – VŒU DEPOSE PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF A L'IMPLANTATION DES ARRETS DE BUS EN HAUT DE LA RUE SOUFFLOT. (VŒU DEPOSE EN COURS DE SEANCE)

Mme Florence BERTHOUT indique qu'un certain nombre de vœux vont ramener les élus du Conseil à la question des bus. Elle considère que ce sera une façon de voir ce qu'il advient de la cohérence. Elle ne souhaite pas revenir sur les aménagements imposés de la place du Panthéon. Elle rappelle, uniquement, avoir proposé une solution de compromis qui a semble-t-il été retenue. Elle précise que celle-ci consiste à transformer la place du Panthéon non pas en place piétonnisée mais en zone de rencontre. Elle rappelle qu'il y a eu un certain nombre de réunions publiques et qu'un certain nombre de propositions qui sont principalement le fait d'administrés n'ont pas été retenues. Elle indique que, parmi ces propositions, il y avait des toilettes susceptibles d'être enterrées, des bornes numériques pour faire des promenades culturelles... Elle déplore le fait que celles-ci ne soient pas, pour le moment, intégrées. Elle pense que pour les toilettes, ce sera un refus et qu'on les a quelque peu menés en bateau. Elle constate que ce qui reste, aujourd'hui, de ce magnifique aménagement qui avait été présenté comme une des sept merveilles parisiennes, c'est un élargissement du trottoir du côté de la bibliothèque Buffon, qui a d'ailleurs été fait. Elle confirme que l'implantation paysagère a été totalement abandonnée qu'elle soit pleine terre ou dans des gros bacs puisque les ABF y sont totalement hostiles. Elle ajoute que l'idée de l'Hôtel de Ville d'agrandir le parvis de Saint-Étienne-du-Mont a également été abandonnée. Mme Florence BERTHOUT le regrette car elle trouvait que c'était pas mal.

Elle indique qu'il y a aujourd'hui un projet qui se résume à deux choses en termes d'aménagement : l'élargissement du trottoir du côté de la bibliothèque Sainte-Geneviève et le remplacement des croix de Saint-André qui ont été posées sur toute une partie de l'entrée de la place au moment des menaces post-attentats avec la suppression des places de stationnement. Elle rappelle que c'est quelque chose sur laquelle elle avait alerté le cabinet de la Maire de Paris et Monsieur l'adjoint aux finances en leur disant que c'était une gabegie qui posait quasiment des problèmes moraux. Elle indique que ces aménagements avaient coûté plusieurs dizaines de milliers d'euros voire sans doute au moins 100 000 €. Elle confie avoir appris, en lisant des notes de service, que sans avoir consulté la Mairie et sans en avoir parlé en réunion publique que les services ont imaginé remplacer tous les plots existants et toutes les croix de Saint-André par des plots en pierre. Si Mme Florence BERTHOUT reconnaît ne rien avoir contre les plots en pierre, elle estime que c'est totalement extravagant tout d'abord parce que l'argent du contribuable est dilapidé. Par ailleurs, elle rappelle que ces aménagements donnaient satisfaction et surtout protégeaient l'université. Elle rappelle que cela avait été présenté, à l'époque, comme la protection imparable pour l'université. Elle déplore aujourd'hui le fait que, pour des raisons esthétiques décidées par un détenteur universel de l'esthétisme qui se trouve quelque part à l'Hôtel de Ville, on imagine pouvoir changer cela par des plots en pierre.

Mme Florence BERTHOUT rappelle que le boulot de Maire comme celui de conseiller, c'est 15 heures par jour et qu'elle ne va donc pas partir en guerre contre cette décision. Elle reconnaît avoir ni les moyens, ni le pouvoir. Elle considère qu'il faut avoir conscience de son seuil d'incompétence étant entendu comme de pouvoir politique. Elle ajoute que si c'est décidé, c'est décidé et que les Parisiens apprécieront. Elle confie que la coupe est vraiment pleine. Elle ne sait pas qui pilote cela. Elle trouve cela extravagant car elle ne sait pas d'où ça vient.

Elle annonce qu'elle va écrire au Préfet pour s'assurer que le fait de remplacer des croix de Saint-André, qui étaient très protectrices, par des bornes en pierre qui seraient manifestement rattachées par des chaînes ou mises suffisamment près pour éviter une voiture bélier, soit conforme au niveau de la sécurité. Elle indique toutefois, qu'elle en restera là et qu'elle ne peut pas entamer une guerre contre ça. Elle demandera un rendez-vous avec Monsieur le Directeur de cabinet de Madame la Maire pour le mettre au courant même si elle pense qu'il l'est puisque la mission lui est directement rattachée. Elle estime que c'est une gabegie, une extravagance totale.

Mme Florence BERTHOUT passe sur les aménagements qui ont été effectués par un collectif. Elle rappelle que l'ouverture de crédit qui a été voté en Conseil de Paris pour verser des subventions aux deux collectifs qui se sont occupés de l'aménagement et l'animation de la place du Panthéon et de la place de la Madeleine est entre 500 000 € et 800 000 €. Elle ajoute que cela est passé par délibérations au Conseil de Paris. Elle constate que lorsqu'elle demande 10 000 € pour boucher les trous dans une voirie, on leur répond qu'il n'y a pas d'argent. Elle rappelle que ce sont entre 500 000 et 800 000 € d'ouverture de crédits qui ont été votés pour faire de l'aménagement et pour les collectifs.

Elle précise que ces aménagements ont été retirés aux frais de la Ville de Paris – et non pas de l'État – en raison de la Panthéonisation en juillet de Simone VEIL et son époux. Elle confie avoir demandé ce qui allait advenir après et qu'il semblerait que ceux-ci ne seront vraisemblablement pas remis pour des raisons de surcoût. En revanche, un travail sera fait sur le mobilier urbain. Mme Florence BERTHOUT en déduit que la Ville de Paris choisira sans aucune concertation un ou deux modèles et qu'elle les imposera ; ce qu'elle regrette. Elle reconnaît ne pas être détentrice du bon goût et qu'à certains endroits, il y a eu du mobilier urbain qui a été mis par la Ville qui fonctionne bien comme, par exemple, dans le 19e arrondissement autour de la philharmonie, du côté du tramway. Elle considère que le mobilier urbain est plutôt intelligent, esthétique et qu'il correspond à l'environnement. En l'occurrence, elle constate que ce mobilier fait l'unanimité. Elle avoue ne pas avoir rencontré un riverain, un habitant qui dise que c'est bien. Elle a uniquement rencontré des étudiants qui lui ont dit que c'était sympa car ils peuvent s'asseoir et déjeuner. Elle considère qu'à un moment donné, il n'y a pas une personne qui est détentrice de la vérité révélée.

Concernant la question des arrêts de bus, Mme Florence BERTHOUT estime qu'ils sont en train d'atteindre des niveaux inégalés de totalitarisme urbanistique. Elle rappelle qu'il y a 5 bus qui sont censés arriver à côté de la place du Panthéon ou rue Soufflot : le 24 doit être prolongé depuis Austerlitz ; le 75 doit être prolongé depuis Châtelet ; un arrêt pour le 89 ; le terminus du 84 qui a été déplacé. Elle note que lorsqu'il faut faire intervenir la Voirie rapidement pour suivre les travaux de la rue Lacépède, il faut faire 20 réunions de chantier mais que la Ville a déployé des moyens colossaux pour, très rapidement, déplacer le terminus.

Mme Florence BERTHOUT rappelle qu'ils sont censés avoir trois terminus : le 24 ; le 75 et le 84. Elle estime que la chose est très simple et que tout le monde peut aisément la comprendre : trois terminus et un arrêt de bus, cela devient une gare routière. Elle souligne qu'ils voient déjà les conséquences du déport du 84 à certaines heures de la journée. Elle estime que c'est inconcevable. Elle a demandé que cela soit remis un plat afin que tous les terminus ne soient pas au même endroit dans la perspective Soufflot. Elle estime que c'est du bon sens. Elle relate qu'on lui a expliqué que si c'était fait de cette façon c'est parce qu'Ile-de-France mobilités exige que l'on mette tous les terminus aux mêmes endroits. Elle considère que c'est une interprétation totalement erronée. Elle indique avoir un peu trimé pour aller récupérer quelques informations et que c'est le renversement de la charge de la preuve c'est-à-dire que c'est au Maire d'aller chercher la preuve qu'Ile-de-France mobilités n'a jamais dit ça. Elle ironise en expliquant qu'Ile-de-France mobilités, qui gère tous les transports de la région Ile-de-France, n'a évidemment que ça à faire que de se préoccuper du déport de la ligne 84 dont le terminus sera à côté de celui de la ligne 24 et de celui de la ligne 75. Elle rappelle que cette affaire-là l'occupe depuis près de deux mois. Elle raconte avoir été convoquée comme un valet à des réunions de chantier qui regroupent 30 personnes pour déplacer un malheureux terminus. Elle n'a rien dit car de toute façon, la messe était dite et qu'elle n'allait pas faire barrage de son corps.

Mme Florence BERTHOUT annonce avoir reçu une lettre du Directeur général d'Ile-de-France mobilités lui proposant de revoir la copie. Elle rappelle que sur les aménagements de bus, la Région a doublement son mot à dire car à travers Ile-de-France mobilités c'est elle qui cofinance voire parfois finance la prolongation des lignes et qu'elle cofinance également les aménagements. Elle annonce qu'un courrier a été adressé à Monsieur NAJDOVSKI pour proposer des solutions. Elle indique qu'il y a plusieurs pistes :

- une qui avait été abandonnée car elle n'était pas possible et qui avait été évoquée par Monsieur AUDOUIN qui consiste à faire passer un bus par la rue Cujas. Cette piste revient à l'étude. Mme Florence BERTHOUT reconnaît avoir toutefois émis une réserve. Elle précise que si c'est un terminus, il n'est plus possible de passer derrière. Elle considère toutefois que cette piste mérite d'être étudiée ;

– une autre consiste à remettre le terminus où il était car, à son sens, rien sur le plan technique ne justifiait qu'on le bouge.

Elle rapporte que la dernière proposition qui a été faite par le Directeur général d'Ile-de-France mobilités – et qu'elle trouve judicieuse – c'est d'avoir une aire de retenue collée derrière le Panthéon. Celle-ci suppose des aménagements. Mme Florence BERTHOUT explique que les premiers échanges avec la Ville ne sont pas décourageants. Elle précise que l'aire de retenue permet au bus de partir une ou deux minutes avant de revenir se positionner devant le terminus qui, à ce moment, va fonctionner comme un arrêt. Toutefois, elle observe que cette aire ne fonctionne que s'il y a une retenue pour un ou deux bus mais pas pour tous sinon cela entraînerait des blocages.

Elle annonce qu'il n'y a pas d'autre solution pour fluidifier et mettre un peu de bon sens dans cet aménagement kafkaïen que de faire une aire de retenue pour deux terminus. Elle considère, toutefois, que ce système ne fonctionnera que si on garde un terminus là-bas et on en met éventuellement un autre, rue Cujas.

Elle estime que s'ils arrivaient collectivement à se diriger vers une solution comme celle-là, ils auraient réglé d'une manière semble-t-il à peu près équilibré la question des terminus place du Panthéon. Elle avoue avoir l'impression de subir la double peine car le Conseil s'est battu pour avoir des bus prolongés. Elle rappelle que l'argument qui a été porté par Madame le Maire de Paris était celui du coût financier d'une traverse y compris électrique. Mme Florence BERTHOUT considère qu'à partir du moment où il y a de bonnes alternatives, il faut les retenir surtout si elles sont moins chères. Pour preuve, elle rappelle qu'elle s'est battue à côté de Madame BARATTI-ELBAZ pour le prolongement de la ligne 24. Mais, elle considère que si le prix à payer c'est d'avoir une gare routière, ce n'est pas possible.

Mme Florence BERTHOUT annonce qu'elle dépose un certain nombre de vœux qui demandent à la Ville d'explorer ces pistes. Elle précise qu'il y en a un qui propose de déplacer le terminus de la ligne 84 sur son ancien emplacement devant la bibliothèque Sainte-Geneviève et un autre demandant la création d'un espace de régulation rue Clotilde derrière le Panthéon.

Mme Florence LAINGUI pense que les élus sont en train de s'égarer d'un point de vue urbain. Elle rappelle qu'il y avait un projet initial de réaménagement de la place du Panthéon et que l'architecte qui a réaménagé la promenade qui mène au Mont-Saint-Michel avait fort justement suggéré, lors d'une réunion, de réfléchir à une promenade en perspective donc à faire rentrer dans l'aménagement de la place du Panthéon la rue Soufflot. Elle déplore que cette idée n'ait jamais été reprise dans le réaménagement de la place du Panthéon et de la perspective de la rue Soufflot. Elle estime qu'il aurait été bien que cette perspective commence rue Saint-Jacques.

Elle ne se prononcera pas sur l'opportunité de mettre tous les arrêts de bus à tel ou tel endroit. Elle constate que le réaménagement de la place du Panthéon est en train de se transformer en un réaménagement de terminaux de bus ; que l'on substitue la question des places de parking à comment organiser un terminal de bus sur la place du Panthéon et sur la perspective Soufflot entre la rue Saint-Jacques et la place du Panthéon. Elle estime qu'il y a un déplacement complet du projet initial ; une espèce de catastrophe. Elle se demande si l'exécutif n'a pas su entendre tout ce que le Conseil d'arrondissement demandait. Elle reconnaît qu'il y avait cette demande de transport supplémentaire et que des solutions ont été balancées dans un coin sans être réinvesties dans le projet. Elle pense qu'il faut peut-être reconsulter des personnes compétentes qui ne sont pas forcément les élus autour de cette table mais des individus qui savent à la fois gérer un terminal de bus et le réaménagement d'une place en tant que place.

Mme Florence LAINGUI, Conseillère du 5e arrondissement, estime que remettre le 84 serait un non-sens ; elle rappelle qu'il a été enlevé car l'objet était de faire une belle place. Elle ne sait pas si la réponse est de mettre le 84 rue Soufflot ; certainement pas à écouter l'architecte qui a travaillé sur l'arrivée sur un monument et la perspective. Elle se demande pourquoi ne pas transformer la rue Cujas en terminal de bus et arrêter la circulation sur ce petit tronçon. Quant à la suggestion de déplacer en retenue une partie des bus en terminal derrière la rue Clotilde, elle rappelle qu'il avait été évoqué également l'idée de déposer les touristes à l'arrière du Panthéon. Elle souligne que l'architecte avait justement fait remarquer que ce n'était pas une bonne idée car on

ne découvre pas un monument en descendant à l'arrière mais en descendant, par exemple, sur la placette où il y a la Fontaine.

Elle estime qu'il aurait fallu plutôt réfléchir à l'opportunité d'avoir un terminal de cars sur la placette en bas plutôt que rue Clotilde. Elle considère que si on dit que la rue Clotilde est finalement le dépotoir à cars et à bus qui fera à la fois descente de touristes et le terminal des nouveaux bus (24, 75), on n'est plus dans le projet de la place. Elle rappelle que la RATP avait, à un moment, proposé de construire une maisonnette à sa commodité pour pouvoir se reposer... Elle indique qu'elle avait dit lors de la réunion que cela lui paraissait surprenant et qu'il fallait réfléchir à un projet cohérent et pourquoi pas à plusieurs petites folies posées en réponse. Elle rappelle que l'échelle du Panthéon est très haute et que cela permet certaines choses mais elle considère que cela se réfléchit et que ce n'est pas à la RATP de poser son petit truc à l'image des ascenseurs transparents qu'elle met partout et qui sont toujours dégoûtants car jamais nettoyés. Elle suggère de réfléchir à des arrivées d'ascenseurs plutôt biodiverses. Elle indique que la place du Panthéon n'est pas un terminal de bus ou alors l'argent aura été dépensé pour rien.

Mme Florence LAINGUI rappelle également qu'il y a eu des aménagements éphémères pour lesquelles de l'argent a été dépensé pour les déposer et pour les enlever et que de l'argent sera encore dépensé pour redéposer d'autres choses. Elle indique que l'idée était de faire de l'éphémère sur la place du Panthéon et que le jour où on reçoit quelqu'un, on construit des gradins, cela coûte de l'argent pour les installer et pour les enlever ; cela s'appelle le budget de fonctionnement d'une place. Elle considère qu'on ne peut pas réduire l'idée du réaménagement de la place du Panthéon à la seule question du réaménagement de terminaux de quatre bus. Elle demande que des spécialistes interviennent afin de réfléchir, ou que l'on s'en tienne, à ce moment-là, sur l'idée d'un terminal de bus rue Soufflot ; ce qui est un peu aberrant mais au moins la place existe.

Mme Florence BERTHOUT annonce qu'elle ne restera absolument pas là-dessus parce que tous les riverains sont absolument contre l'aménagement d'un terminal en haut de la rue Soufflot. Elle indique qu'aujourd'hui tout cela est sur la table et qu'il faut effectivement mettre dans la réflexion la rue Cujas. Elle estime que c'est une piste intéressante mais que, pour cela, il faut se mettre autour de la table car le dossier est pour le moment un peu bloqué.

Mme Hélène HAUTVAL indique que Mme LAINGUI a raison dans le sens où il faudrait que des personnes compétentes se penchent sur cet imbroglio. Elle constate que la Ville a, a priori, ces moyens mais qu'elle ne les met pas en œuvre. Elle en veut pour preuve la réunion d'ouverture de chantier qui s'est tenue le matin même. Elle précise que c'est à ce moment-là que se décident toutes les opérations de chantier qui doivent être effectuées lorsqu'une opération est menée. Cette réunion était initialement prévue sur les plans vierges initiaux c'est-à-dire avec la suppression des stationnements deux-roues motorisés, l'élargissement du trottoir, etc.

Étant donné qu'elle avait eu l'information selon laquelle il était possible de réaménager les terminus qui étaient initialement prévus en haut de la rue Soufflot autour de la place en les répartissant, elle avait demandé que cette ROC soit reportée puisqu'elle se fondait sur des plans qui étaient faux. Elle regrette que celle-ci ait été maintenue alors que la Terre entière avait été prévenue du cabinet de Monsieur NAJDOVSKI, Monsieur NAJDOVSKI lui-même, les différents services de la DVD, le CAGP... Elle confie avoir pensé que la réunion était maintenue parce que les propositions du Stif avaient été prises en compte mais, en arrivant à la ROC, elle a constaté que le plan était toujours identique avec les terminus en haut de la rue Soufflot et tout le reste. Elle estime que c'est un manque de respect pour elle et de la bêtise politique. Elle a l'impression d'être face à un acte politique en maintenant une ROC avec une quinzaine de personnes qui vont perdre leur temps pendant 1 h 30 à échafauder des plans pour savoir où mettre leur barrièrage. Elle confie que c'est vraiment insupportable.

Mme Lyne COHEN-SOLAL reconnaît qu'il faut regarder les vœux présentés par Madame la Maire et qu'elle n'a a priori rien contre. Elle estime que Mme LAINGUI a raison et qu'il y a une collision entre deux événements : l'aménagement de la place du Panthéon et la reconsidération des bus. Elle constate que le terminus du 85 est supprimé sans qu'ils sachent pourquoi. Elle considère que ce sont des choses qui n'avaient pas à rentrer en collision. Elle demande s'il ne serait pas plus intéressant de reprendre l'ensemble des problèmes.

Mme Florence BERTHOUT approuve et rappelle qu'elle dépose ces vœux pour, à un moment donné, provoquer un échange au Conseil de Paris et voir si le dialogue est possible à travers la réponse qu'on va lui faire. Elle estime que ce que dit Mme Hélène HAUTVAL est très intéressant. Elle indique que le courrier d'Ile-de-France mobilités, qui ne ferme pas les portes mais qui ouvre des champs des possibles, est une manière de dire à la mission qui est rattachée à la Maire de Paris de ne faire porter à la Mairie du 5e arrondissement les conséquences de ce qu'ils sont en train d'imaginer car les élus locaux sont prêts à regarder toutes les hypothèses de travail. C'est ce que dit finalement ce courrier. Elle rappelle que cette lettre a été passée avant la ROC et que c'est comme s'il n'y avait rien. Elle estime qu'ils sont arrivés à un point de crispation qui est proprement hallucinant c'est-à-dire qu'ils ont affaire à des Khmers de l'aménagement qui considèrent qu'ils sont porteurs de ce qui doit être fait. Elle indique qu'il est impossible d'organiser une réunion publique ou technique. Elle observe que la Voirie est tétanisée car le dossier est géré en haut par des fonctionnaires à qui manifestement on a donné quelques instructions.

Elle prédit que cette affaire se finira assez mal car un terminus a été déplacé sans même informer qui que ce soit, ni même tenir compte du moindre courrier. Elle confie ne pas avoir d'autres moyens que de provoquer la discussion.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY est assez d'accord avec l'analyse de Mme LAINGUI et de Mme COHEN-SOLAL : il y a deux plans qui se heurtent et cela n'était pas prévu à l'origine. Elle rappelle que ce grand plan de réaménagement des lignes de bus n'était pas à l'ordre du jour il y a 4 ans. Elle trouve que lorsque les élus de la majorité du Conseil d'arrondissement demandent de remettre l'arrêt du bus 84 au même endroit, on peut leur objecter la même chose que ce que Mme Florence BERTHOUT a dit sur les croix de Saint-André : on ne va pas refaire ce que l'on a défait. Elle trouve que cela affaiblit leur position. Elle dit cela pour aller dans leur sens et qu'il faut repenser l'ensemble. Elle estime que dire uniquement qu'il faut remettre le 84 là où il était, affaiblit leur demande.

Mme Florence BERTHOUT indique à Mme LEMARDELEY que si elle disait cela sur la durée, elle comprendrait. Elle rappelle que cela vient d'être fait il y a 2 ou 3 mois et non pas 2 ans plus tôt. Elle rappelle qu'ils n'ont pas découvert il y a 3 mois qu'il allait avoir l'extension du 24 et du 75. Elle rappelle que Monsieur NAJDOVSKI a piloté lui-même les réunions il y a un an voire un an et demi et que cela a été acté et que c'est dans toutes les notes. Elle estime qu'ils sont en train d'acter des terminus successifs. Elle demande pourquoi un terminus a été enlevé alors que personne ne le demandait.

Mme Hélène HAUTVAL précise que ce qui s'est passé le matin lui est arrivé également pour le terminus du 84 c'est-à-dire qu'elle s'était opposée à la réunion d'ouverture du chantier en arguant toujours du fait qu'aucune décision n'avait été prise concernant la répartition des arrêts et des terminus sur le Panthéon. Malgré ses arguments et son opposition, la réunion a eu lieu.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY considère que Mme LAINGUI a raison de dire que dans la rénovation de la place du Panthéon, on veut adoucir le passage de la bibliothèque Sainte-Geneviève à la place elle-même avec la zone de rencontre. Elle considère qu'il est normal d'enlever l'arrêt du bus qui fait une barrière.

Mme Lyne COHEN-SOLAL estime qu'il serait plus fort de dire que le Conseil d'arrondissement du 5e demande à la Ville de Paris de reprendre les travaux qui ont été faits : le réaménagement de la place du Panthéon, la perspective Soufflot et l'arrivée de terminus de bus.

Mme Florence BERTHOUT estime que s'ils veulent être cohérents jusqu'au bout, il faut assortir cela d'un moratoire des travaux cet été puisque la Ville a prévu d'en faire à cette période. Elle invite les élus du 5e à demander collectivement un moratoire. Si elle trouve le raisonnement de Mme COHEN-SOLAL cohérent, elle estime qu'il faut l'assortir d'un moratoire.

Mme Florence BERTHOUT indique que s'il n'y a pas de moratoire, les travaux auront lieu.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY considère que l'alternative ne se situe pas dans un moratoire. Elle objecte que l'on fait un moratoire lorsque l'on veut faire capoter un projet.

Mme Florence BERTHOUT considère que l'attitude de Mme LEMARDELEY est très révélatrice. Elle estime qu'il faut avoir parfois un peu de liberté à l'endroit de ce qui tombe d'en haut. Elle trouve qu'il est impossible d'être co-constructif et que c'est antinomique. Elle y voit une forme de tartufferie entre dire on va réfléchir mais de toute façon, on fait les travaux ; quand ils sont faits, on ne va pas démolir. Elle indique qu'il faut juste être sérieux 2 minutes.

Elle émet l'hypothèse que le Conseil d'arrondissement demande un moratoire de 4 mois, par exemple, afin d'avoir une réunion pour mettre les choses à plat. Mme Florence BERTHOUT compte, en revanche, sur les élus de l'opposition pour faire prendre conscience que l'idée n'est pas de ne rien faire mais de faire les choses intelligemment.

Elle demande au Conseil s'il est d'accord pour adopter globalement un vœu sur proposition de Mme COHEN-SOLAL dont l'objet serait une demande de réflexion assortie d'un délai de 4 mois avant de démarrer les travaux.

Mme Hélène HAUTVAL trouve que c'est une très bonne idée.

Mme Lyne COHEN-SOLAL demande s'il s'agit d'une réflexion d'ensemble sur l'aménagement de la place du Panthéon en intégrant les terminus de bus mais aussi les rues Cujas et Saint-Jacques.

Mme Florence BERTHOUT confirme et propose d'écrire « *la place du Panthéon et ses abords* ».

Mme Marie-Christine LEMARDELEY continue à ne pas aimer l'expression moratoire de 4 mois. Elle considère que cela donne le signal que le Conseil d'arrondissement veut tout arrêter. Elle estime que si les élus se mettent autour d'une table avec des gens compétents, cela peut se faire très vite. Elle ne voit pas pourquoi il faudrait ce délai de 4 mois.

Mme Florence BERTHOUT constate que Mme LEMARDELEY s'est mise dans un corner en expliquant que le moratoire n'est pas une bonne chose alors que pendant les deux mois qui viennent, rien n'est faisable puisque ce sont les vacances.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY objecte qu'elle n'a pas dit ça.

Mme Florence BERTHOUT lui rétorque qu'au mois d'août, il n'est pas possible de travailler ou de faire des réunions.

M. Pierre CASANOVA demande s'il n'est pas possible d'imaginer un autre mot comme « *suspension le temps de ce dialogue et de l'identification d'une solution convenue par toutes les parties* ».

Mme Florence BERTHOUT acquiesce mais rappelle qu'il faut une suspension des travaux. Elle indique qu'il faut également faire référence au courrier d'Ile-de-France mobilités car celui-ci affirme que des solutions sont possibles.

Mme Corinne GABADOU demande pourquoi il ne serait pas possible de mettre les arrêts de bus et les terminus au Jardin du Luxembourg. Elle rappelle que des personnes habitent place du Panthéon et que le bruit des bus en permanence peut gêner.

Mme Florence BERTHOUT indique qu'Ile-de-France mobilités a répondu à cette question en disant que ce n'est pas possible.

Mme Corinne GABADOU estime que cette solution respecterait la perspective.

Mme Florence BERTHOUT répète que c'est impossible pour des questions de trafic et parce qu'il y a déjà beaucoup de bus à cet endroit.

M. Laurent AUDOUIN souhaite revenir sur l'usage. Il constate qu'aucun élu n'a parlé des usagers des bus qui sont en grande partie des habitants du 5e, des riverains et accessoirement des étudiants. Il estime qu'il y a une raison pour regrouper les points d'embarquement, les arrêts de bus. Il précise qu'il différencie bien arrêt de bus et terminal. Il note que le terme a l'air de déranger.

Mme Florence LAINGUI estime que ce n'est pas aux élus du Conseil d'arrondissement de faire le projet ce soir mais qu'ils doivent uniquement se mettre d'accord sur un vœu.

M. Laurent AUDOUIN approuve mais puisque tout le monde donne un tas d'arguments de grande qualité, il souhaite en donner aussi. Il indique que l'intérêt, pour des questions de correspondance entre les bus, c'est d'avoir des arrêts les plus regroupés possible et que le fait de rapprocher le 84 sur la rue Soufflot participe de cette logique d'avoir des arrêts proches pour passer d'un bus à l'autre. De plus, il se réjouit que la solution de la rue Cujas puisse être étudiée. Il propose également de placer l'arrêt du 75 en haut de la rue Saint-Jacques car il serait au débouché et la correspondance serait simple pour les personnes qui passent d'un bus à l'autre.

Il estime qu'un ou deux bus peuvent stationner en haut de la rue Saint-Jacques sans que cela gêne la perspective. Concernant les terminaux de bus, il précise qu'ils ne sont plus dans les années 60 où les moteurs diesels tournaient en continu à l'arrêt en attendant de prendre le client suivant. Il indique qu'aujourd'hui c'est beaucoup mieux régulé et que cela ira en s'améliorant. Il tient également à dire que l'idée d'avoir la zone de régulation à l'arrière du Panthéon lui paraît extrêmement pertinente. Il n'y a aucune hésitation. Il estime que c'est un moyen efficace de ne plus avoir des terminus où les bus stationnent longtemps mais seulement des arrêts ce qui rend les choses beaucoup plus fluides et supportables. Il rappelle qu'il faut penser aux usages et aux usagers et voir l'efficacité globale du système. Il considère qu'il y a de la place et que le trottoir est suffisamment grand. Il estime que si un bus y stationne la moitié du temps, ce n'est pas la fin du monde.

Mme Florence BERTHOUT déplore le fait que M. Laurent AUDOUIN estime que ce n'est pas la fin du monde de mettre tous les bus au même endroit. Elle entend toutefois qu'il faille les rapprocher.

M. Alexandre BAETCHE constate que M. Laurent AUDOUIN a toujours des solutions écologiques quand ça l'arrange et quand cela ne l'arrange pas, il défend les solutions absurdes de l'Hôtel de Ville. Il demande à M. Laurent AUDOUIN d'éviter, pour une fois, de défendre des choses indéfendables. Il signale que ce quartier est protégé. Il y a la faculté de droit avec des aménagements datant de Louis XV comme des bornes dans la cour où les professeurs attachaient leurs chevaux.

Il indique avoir regardé des gravures datant du XIXe siècle et que jamais la perspective dans la rue Soufflot n'a été fermée par quoi que ce soit. Il rappelle qu'à une époque, il y avait quelques arbres. Personne jamais n'a mis quelque chose qui bouche depuis la place Edmond-Rostand. Il exhorte à penser que ce quartier est protégé et comme il est protégé, cela veut dire qu'il faut tenir compte de cet élément culturel de premier plan. Il rappelle que c'est à cet endroit que se situe la naissance romaine de la Ville de Paris et que la rue Saint-Jacques a 2 000 ans.

Il estime en outre que l'absurdité c'est de mettre quatre bus rue Soufflot. Il considère que c'est déjà fait et rappelle que Madame la Maire s'est demandé si elle n'était pas naïve. Il affirme qu'elle est très naïve car elle croit encore qu'il va se passer quelque chose. Il prédit que ce qu'il va se passer c'est qu'ils vont parler indéfiniment tandis que M. Laurent AUDOUIN continuera de défendre des choses indéfendables pour des raisons mystérieuses. Il martèle que la politique ne consiste pas à être idiot.

Mme Florence BERTHOUT demande que les élus se mettent d'accord sur les éléments de langage du vœu. Elle rappelle que l'idée est de dire que le Conseil d'arrondissement souhaite qu'il y ait très rapidement une réflexion d'ensemble qui soit engagée sur un aménagement de la place et de ses abords incluant, notamment, les rues Cujas et Saint-Jacques pour y intégrer les arrêts et les terminus de bus existants ou à venir. Elle ajoute que l'idée est d'aboutir très vite à des propositions globales impliquant de suspendre les aménagements le moins longtemps possible.

Mme Florence BERTHOUT reprend « *une proposition précise revoyant globalement les aménagements intégrant les terminus et les arrêts des bus existants et à venir ; proposition qui ne se cantonne évidemment pas à la place et intègre ses abords notamment la rue Cujas...* » Elle reprend : « *Cela implique une suspension des aménagements la plus courte possible pour aboutir très vite à un projet* ». Elle souhaite ajouter dans les alinéas le courrier du Directeur général d'Ile-de-France mobilités.

Elle demande si cette formulation convient à tout le monde. Elle annonce que ce vœu est considéré comme adopté et qu'il sera envoyé aux élus dès le lendemain matin. Elle indique qu'il faut également citer les lignes 24, 75, 84 et 89.

XX - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF AU STATIONNEMENT SAUVAGE DE CARS DE TOURISME RUE DU PETIT-PONT. (VŒU DÉPOSÉ EN COURS DE SÉANCE)

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Hélène HAUTVAL, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement.

Mme Hélène HAUTVAL indique que les habitués de l'arrondissement savent qu'il y a un gros souci de stationnement de cars de tourisme au niveau de la rue du Petit-Pont à l'arrière de l'église Saint-Séverin. Cela entraîne une augmentation de la pollution car souvent, ces cars de tourisme gardent leur moteur en fonctionnement. Cela apporte une gêne à la circulation lorsque le trafic est important et parfois, ils masquent le feu piéton. La Mairie a reçu de nombreuses remontées de riverains.

Mme Hélène HAUTVAL rappelle que cette zone appartient au Saint-Germain Est qui est une zone touristique créée par arrêté municipal le 31 décembre 2013. Elle souligne qu'une zone de dépose a été aménagée rue Saint-Jacques et que des travaux importants sont prévus à partir de la fin de l'été.

Pour information, Mme Hélène HAUTVAL rappelle que les travaux effectués l'année précédente ont été un vrai fiasco.

Mme Hélène HAUTVAL explique que les services de la DVD doivent revenir pour des questions de chaussée. Elle ajoute qu'une partie de retard était également due au fait que l'étanchéité de la station Saint-Michel était attaquée et qu'elle était en très mauvais état. Elle indique qu'une réunion publique importante sera organisée afin de tout expliquer.

Concernant les cars de tourisme de la rue du Petit-Pont, Mme Hélène HAUTVAL explique que la seule solution qui a été trouvée est la mise en place de caméras de vidéosurveillance de manière à pouvoir verbaliser les cars de tourisme ou les sociétés de ces dits cars de tourisme.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY souhaite savoir ce qu'est la vidéo-verbalisation.

M. Alexandre BAETCHE précise que c'est ce qui a été installé à Nice où des gens passent leur temps à regarder si les voitures sont en infraction. Le véhicule peut ainsi être verbalisé même s'il est déjà parti.

M. Laurent AUDOUIN ajoute que la vidéo-verbalisation est utilisée sur photographie automatique des plaques d'immatriculation. Pour sa part, il est d'accord sur le fait que la situation est intolérable et que c'est scandaleux. Il reconnaît que la plupart des cars n'utilise pas la zone de dépose et que l'impression d'impunité est tout simplement confondante. Il se demande en revanche si l'outil est adapté.

Il n'est pas certain de son efficacité car un premier bus va se garer et prendre sa contravention mais les autres se mettront derrière et seront complètement masqués. À son sens, ce sera compliqué à mettre en œuvre. Il rappelle, de plus, que beaucoup de ces cars sont immatriculés aux frontières de l'Union européenne voire au-delà et que les contraventions les indifférent complètement.

À son sens, le seul mode d'action réellement efficace est la pose de sabots. Il estime, au-delà de cette problématique, que les bus n'ont plus leur place dans le centre de Paris aujourd'hui.

M. Pierre CASANOVA ne comprend pas qu'en 2018 une grande capitale comme Paris tolère encore ces bus. Il explique que ce sont des personnes qui ne dorment pas dans les hôtels, qui ne dépensent pas d'argent dans les restaurants. Il indique que ces personnes qui prennent ces bus font majoritairement de toutes petites dépenses et les entreprises qui les affrètent ne sont pas toujours parisiennes. Il déplore le fait que l'on donne des amendes à une mère de famille du 5e arrondissement qui dépose son enfant à l'école tous les matins mais que l'on se moque des bus qui polluent, qui créent des embouteillages. Cela fait 50 ans qu'il voit cela et il ne comprend pas cette peur des élus face à un tout petit lobby d'entreprises de bus.

Mme Florence BERTHOUT lui rétorque que ce n'est pas un tout petit lobby et donne la parole à Mme Florence LAINGUI.

Mme Florence LAINGUI rappelle que les bus stationnaient auparavant rue Lagrange et qu'une tentative de réponse a été donnée en transportant une dépose rue Saint-Jacques. Elle estime qu'on en revient à la même histoire de comment visiter le Panthéon. À son sens, ce sont les mêmes problématiques touristiques : quel est le parcours que peut faire, que doit faire, le touriste pour accéder à un monument. Elle estime qu'ils sont, à nouveau, sur un problème urbain qui a été déplacé de la rue Lagrange à la rue Saint-Jacques. Elle considère que la solution de la rue Saint-Jacques était mal choisie car ce lieu était trop éloigné à moins de prendre une petite navette. De plus, elle considère que cette solution est discutable car elle induit un parcours des cars qui fait qu'ils vont monter rue Saint-Jacques puis repasser rue Soufflot et ainsi créer une circulation polluante qui n'existait pas avant. Elle pense que la situation n'a pas été réfléchie de façon globale.

Mme Florence LAINGUI invite les élus à réfléchir à la vraie réponse à donner au problème qui se pose. Elle reconnaît qu'une des réponses peut être que les cars se garent en dehors de Paris et que les touristes soient amenés par d'autres moyens de transport. Elle annonce qu'elle ne partage pas le point de vue de M. Pierre CASANOVA qui consiste à dire que parce que ce sont des gens pauvres qui ne dépensent pas, ils n'ont pas le droit de visiter Paris. Elle affirme que même les gens pauvres ont le droit d'accéder au tourisme et de ne rien dépenser.

Elle estime que ce n'est pas une réponse. Elle précise que si les bus se garent là c'est parce qu'ils sont proches de Notre-Dame. Elle invite à réfléchir à un endroit où les mettre et à comment les mettre plus loin. Elle est d'accord avec M. Laurent AUDOUIN sur le fait que ce sont des bus étrangers et que seuls les cars français vont payer et seront les seuls à trinquer.

Mme Florence BERTHOUT observe que c'est un sujet qui apparaît comme inextricable. Elle indique qu'il y a une partie qui se règle au Conseil de Paris : c'est la politique de déplacement et l'interdiction – ou pas – que l'on fait à des cars qui seraient obligés d'utiliser des parkings. Elle précise que, dans ce cas-là, le parking n'est pas forcément à côté du lieu immédiat qu'il visite. Elle considère qu'il est faux de dire que parce qu'ils sont loin des lieux de visite, cela ne marchera pas. Elle explique qu'il y a des villes très touristiques comme Venise, Bruges et Rome où les touristes sont obligés de traverser une partie de la ville à pied, d'utiliser les transports en commun. Elle constate que cela a généré et accompagné une autre forme de tourisme. Elle précise que les personnes qui ont des revenus plus modestes s'adaptent, et qu'en tout cas, il n'y a plus cette question de bus.

Mme Florence BERTHOUT indique que le projet de dépose de bus rue Saint-Jacques a été tout à fait réfléchi. Elle ajoute que personne ne peut dire qu'il n'y a pas de bus car il y en a tellement qu'elle a reçu un courrier du recteur. Elle concède que c'est un dossier sur lequel on peut avoir l'impression de se passer la patate chaude mais que la réalité implique de faire quelque chose. Elle estime qu'il n'est pas possible de ne rien faire au motif qu'il y a des bus et qu'à l'échelle de la Ville on ne veut pas régler cette question parce que les lobbys comme celui des tour-opérateurs sont hyperpuissants. Comme vice-présidente du comité régional du tourisme, elle confie avoir entendu des défenses extrêmement ardentes de l'entrée des cars dans Paris ; des personnes prédisent une catastrophe planétaire si l'entrée des cars est interdite ou régulée.

Elle constate que cela fait 20 ans que c'est comme ça. Elle invite les élus à aller se balader dans le parking du Louvre qui est réservé aux cars, pour constater qu'il est vide. Bercy, c'est exactement la même chose. Elle indique que si l'entrée des cars était interdite ou régulée, il faudrait accompagner cette mesure car les commerçants ont l'impression que ce serait un cataclysme.

Mme Florence BERTHOUT explique que les aires de reprises qui ont été faites rue Saint-Jacques l'ont été en discussion avec la Ville et en négociant avec la Préfecture de police. Elle rappelle qu'il y a une aire de dépose avenue Victoria, une aire de reprise rue Saint-Jacques à l'endroit où il n'y a pas d'habitation. Elle indique que les élus ne peuvent pas dire qu'il n'y a pas de cars parce qu'il y en a sauf qu'il y a aussi en permanence trois ou quatre bus qui n'y vont pas. Elle rappelle que tous les jours, le commissariat était appelé ainsi que la DPSP. Elle veut bien recommencer et faire des opérations punitives mais elle constate que cela ne fonctionnera que pendant 15 jours. Elle précise que les policiers considèrent qu'ils ne sont pas payés pour ça et que la DPSP a d'autres choses à faire. Elle en conclut qu'il n'y a pas de solution miracle sauf qu'à ce motif-là, on ne peut pas dire qu'on ne fait rien. Elle estime que c'est inadmissible.

Mme Florence BERTHOUT reconnaît que M. Laurent AUDOUIN a raison lorsqu'il dit qu'il faudrait mettre des sabots. Elle pense toutefois que la vidéo-verbalisation est un signal très fort. Elle considère qu'il faudra faire une réunion sur place avec le commissaire. Elle devra appeler le bureau du Préfet pour lui expliquer que c'est un problème majeur. Elle estime que la vidéo-verbalisation a un mérite : les chauffeurs de cars prennent des amendes. Elle sait que ce n'est pas miraculeux. Si elle est convaincue que cela ne suffira pas à régler le problème, elle estime que ce sera déjà un petit quelque chose. Elle reconnaît ne pas pouvoir interdire les cars. Elle souhaiterait que la Ville, qui a fait un Plan climat, dise très clairement que c'est terminé.

Mme Florence BERTHOUT ajoute que si elle veut la vidéo-verbalisation, c'est parce qu'il y a également un problème de sécurité : elle explique qu'les cars sont tellement fous qu'ils se mettent à deux ou trois alors qu'il y a l'école à côté. Elle estime qu'il faudrait en permanence une personne sur place pour mettre des amendes. Elle veut bien demander s'il est possible de mettre un agent de la DPSP.

M. Benjamin ISARE ajoute que la solution du sabot ne fonctionnerait pas puisque les chauffeurs restent dans leur car et à partir du moment où ils verront quelqu'un en mettre, ils partiraient.

Mme Florence BERTHOUT propose au Conseil de voter ce vœu et demande de faire une réunion sur place. Elle ajoute qu'elle écrira au Préfet et au Directeur de la DPSP afin que toute la journée il y ait quelqu'un jusqu'à 22 heures. Elle reconnaît que c'est insupportable et que les gens n'en peuvent plus.

Elle soumet le vœu à l'approbation du Conseil.

Le vœu est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir Pour : 13 Contre : 1

XXI – VŒU DEPOSE PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF A L'IMPLANTATION D'UNE CAMERA DE VIDEO-VERBALISATION A L'ANGLE DES RUES AMYOT ET TOURNEFORT. (VŒU DÉPOSÉ EN COURS DE SÉANCE)

Mme Florence BERTHOUT indique que ce vœu répond aux riverains des rues Amyot et Tournefort. Elle précise qu'il est destiné au Préfet de Police et à Madame la Maire de Paris. Elle explique qu'il y a une multiplication incroyable des incivilités à l'angle des rues Amyot et Tournefort. Elle relate que pas plus tard que dimanche, elle a vu un Monsieur stationner sa voiture pleine de gravats qu'il déposait là. Elle lui a demandé s'il avait un numéro pour les encombrants. Évidemment, il n'en avait pas ; même s'il en avait eu un, il n'avait pas à faire ça. Il savait parfaitement ce qu'il faisait.

Elle constate que cet angle est devenu un dépotoir à gravats. Elle ajoute qu'il y a, par ailleurs, énormément de nuisances sonores et d'épanchements d'urine. Elle assure que la DPSP passe régulièrement et que l'adjoint a fait un travail énorme avec les Pierrots de la nuit. Elle indique qu'actuellement, il y a des vols et

des petits larcins réguliers dans les deux parkings. Les riverains souhaitent qu'un dispositif de vidéo-verbalisation soit installé. Elle considère que ce sera très efficace. Elle reconnaît que cela fait des mois voire des années que ça dure et qu'il est temps que ça s'arrête.

Mme Hélène HAUTVAL ajoute qu'il y a un véritable état de désespoir des riverains. Elle surenchérit en évoquant les déjections canines.

M. Laurent AUDOUIN comprend que cela rende les gens furieux mais il estime que la caméra ne réglera pas le problème du soûlard qui urine à 2 heures du matin, des déjections canines et même de l'individu qui commet une petite rapine un chapeau bien vissé sur la tête. Il reconnaît que cela pourrait avoir un impact marginalement mais que, dans la majorité des cas, la présence ou le passage régulier d'une personne sur place est la meilleure solution.

Mme Florence BERTHOUT soumet le vœu à l'approbation du Conseil.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir Pour : 13 Abstention : 1

XXII – VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF A LA SECURITE DES QUAIS BAS RIVE GAUCHE. (VŒU DEPOSE EN COURS DE SEANCE)

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Dominique TIBERI, Conseiller de Paris, Conseiller du 5e arrondissement. Elle indique que ce n'est pas la première fois que ce vœu est déposé mais que rien n'a jamais bougé concernant la sécurisation des quais bas. Elle ajoute que cela fait 3 ans qu'elle ne cesse de demander d'avancer sur le dossier, en vain.

M. Dominique TIBERI explique qu'il s'agit d'un vœu relatif à la sécurité liée aux événements dramatiques qui se sont produits ces dernières années. Il est demandé une sécurisation des accès aux quais bas. Il constate que la Mairie de Paris et les forces de police le font, de l'autre côté dans le 4e arrondissement, en verrouillant les accès grâce à des personnels, des véhicules, des implantations en pierre importantes. Il résume le vœu en expliquant qu'il demande des choses similaires aux précautions qui sont prises dans le 4e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT précise que dès qu'il fait beau et surtout pendant les vacances, il y a des centaines voire des milliers de personnes. Elle reconnaît être maintenant tétanisée. Si elle n'a pas voulu trop grossir le trait, elle avoue être inquiète car il n'y a aujourd'hui aucune sécurisation.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET confie que ce qui la fascine, c'est que c'est la troisième fois que ce vœu est déposé, qu'il est voté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement et que c'est la troisième fois qu'il est accepté au Conseil de Paris et que rien ne se passe. Elle ne sait pas ce qu'on peut faire dans ce temps d'inertie coupable.

Mme Florence BERTHOUT reconnaît qu'il y a là un exemple parfait d'une espèce de forme d'inertie administrative où des études ont été commandées mais rien n'est décidé. Elle indique que cette décision doit être prise par HAROPA (anciennement port autonome de Paris) en lien avec la Ville et la Préfecture. Elle précise qu'il y a une histoire de gros sous derrière tout cela afin de savoir qui paye la sécurisation des quais. Elle prévient que si un jour il y a un acte terroriste ou malveillant, personne ne se posera plus cette question de qui paye. Elle rappelle que cela fait 3 ans que cela dure. Elle explique qu'après l'épisode de Nice, un vœu avait été redéposé et qu'on lui avait répondu que des choses allaient être activées. Elle précise que cela fait 10 ans qu'il y a un problème.

Elle indique que Nice a mis en exergue les fragilités de ces axes qui sont utilisés comme des axes de fête. Elle observe qu'il y a parfois des voitures de police aux entrées lorsque c'est très « chaud ». Elle annonce avoir prévenu le Préfet, qui est venu au Panthéon la semaine dernière pour accueillir les nouveaux naturalisés, qu'elle lui poserait à nouveau la question au Conseil de Paris. Elle précise que cela ne concerne pas uniquement le 5e mais également le 6e et le 7e voire le 15e. Elle note que de l'autre côté de l'Assemblée nationale, personne ne s'est posé la question de savoir s'il fallait ou pas sécuriser : les quais bas ont été sécurisés. Elle estime qu'il ne peut pas y avoir deux poids deux mesures.

Elle soumet le vœu à l'approbation du Conseil.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme Florence BERTHOUT demande si le vœu élaboré en commun au cours de la séance, relatif à l'implantation des arrêts de bus en haut de la rue Soufflot, reçoit l'assentiment des élus du Conseil.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY annonce très solennellement à Mme BERTHOUT qu'elle le votera mais elle demande à Madame la Maire de s'engager à ne pas téléphoner au *Parisien* en disant qu'elle a gagné et qu'elle a empêché le réaménagement de la place du Panthéon.

Mme Florence BERTHOUT lui assure qu'elle ne le fera pas.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY objecte qu'elle a eu récemment des déboires avec quelque chose qu'elle avait voté en toute confiance. Elle indique que cela concernait l'ESPCI et que Mme Florence BERTHOUT avait rapporté cela comme si elle avait sauvé la parcelle Vauquelin dans un courrier adressé aux habitants. Elle confie se sentir un peu flouée. Elle réitère sa demande et que la suspension des travaux soit temporaire.

Mme Florence BERTHOUT acquiesce.

Mme Florence BERTHOUT propose que Monsieur le premier adjoint soumette ce vœu à l'approbation du Conseil.

M. Pierre CASANOVA annonce qu'il va lire le vœu :

« Émet le vœu suivant, destiné à Madame la Maire de Paris.

Considérant la modification du Plan bus parisien qui prévoit l'implantation en haut de la rue Soufflot de quatre arrêts de bus dont trois terminus ;

Considérant les nuisances d'ordre sonore, visuel et liées à la pollution que représente une telle concentration ;

Considérant que cette implantation desserre le caractère patrimonial et architectural de la perspective Soufflot et du Panthéon ;

Considérant la réunion publique du 30 mars dernier en présence des représentants d'Ile-de-France mobilités et de la Ville de Paris lesquels se sont engagés, face à l'inquiétude des riverains, à étudier une implantation alternative des terminus ;

Considérant la pétition lancée par les riverains et commerçants réunis au sein du Collectif Soufflot qui a déjà recueilli plus d'une centaine de signatures ;

Considérant le courrier daté du 7 juin 2018 adressé par le Directeur général d'Ile-de-France mobilités à Monsieur Christophe NAJDOVSKI, adjoint à la Maire de Paris chargé des transports, de la voirie, des

déplacements et de l'espace public selon lequel *« il revient à la Ville de Paris d'actualiser les aménagements de la place du Panthéon et de la rue Soufflot »* ;

Le Conseil du 5e arrondissement émet le vœu suivant à la Maire de Paris :

- qu'elle engage une réflexion dans les meilleurs délais afin d'aboutir rapidement à des propositions précises revoyant globalement l'aménagement de la place du Panthéon et de ses abords notamment les rues Clotilde, Cujas et Saint-Jacques en y intégrant l'implantation des arrêts et des terminus des lignes de bus numéro 24, 75, 84 et 89.

- et suspende, dans l'intervalle, les travaux de réaménagement de la place du Panthéon jusqu'à l'aboutissement de cette réflexion. »

Mme Lyne COHEN SOLAL indique que le dernier alinéa doit être changé par « *suspende, dans l'intervalle, les travaux en cours jusqu'à l'aboutissement de cette réflexion* ».

Mme Hélène HAUTVAL estime qu'ils peuvent se faire piéger car les travaux ne sont pas en cours. Elle précise qu'ils commenceront dans deux semaines.

Mme Florence BERTHOUT s'enquiert du vote de Mme LAINGUI.

Mme Florence LAINGUI annonce qu'elle vote pour.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 53.

La Secrétaire de séance

Corinne GABADOU